

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3027

5 novembre 2015

SOMMAIRE

Alpha Trains Group S.à r.l.	145291	HDF Property S.A.	145287
Arys S. à r.l.	145259	HECF Caleido S.à r.l.	145287
CR PropCo S.à r.l.	145296	Hermalux S.à r.l.	145287
E410 GP S.à r.l.	145265	HEVAF Master A s.à r.l.	145287
European RE Club (Luxembourg) II S.à.r.l.	145280	HHK International S.à r.l.	145287
Gabster S.A.	145250	Hilder S.A.	145280
Garlaban S.A.	145251	Hope Invest S.A.	145290
Gaz d'Orient S.A.	145293	HRB Global Holdings S.à r.l.	145291
GBC A S.à.r.l.	145251	IBS International S.A.	145294
GBC B S.à r.l.	145251	Ileos Manco S.à r.l.	145291
Ginza S.A.	145250	Illyrian S.à.r.l.	145294
Global Managers Platform	145252	Immeubles Place d'Armes S.A.	145294
Global Marketing Trading S.A.	145252	Immex S.A.	145295
GMT I S.A.	145258	Immobilière Ferreira Sàrl	145296
GMT I S.A.	145259	Immo Luxembourg S.à r.l.	145296
Golden Peak	145260	Infracapital F1 Holdings S.à r.l.	145291
Goodrich Finance S.à r.l.	145250	Infracapital F1 S.à r.l.	145292
Graficom	145260	Infracapital F2 Rift S.à r.l.	145292
Graficom	145260	InnKap 4 Partners S.à r.l.	145292
Gramano S.A.	145261	International Security Consulting (I.S.C) S.à.r.l.	145293
Gramano S.A.	145261	Intrum Justitia Luxembourg Sàrl	145293
Gramano S.A.	145264	Itom Investment S.à r.l.	145294
Gramano S.A.	145264	Jora S.à r.l.	145292
Green America S.à r.l.	145250	Kansas City Southern International Invest- ments	145252
Green Partners Investment Management S.A.	145264	Le Varesine S.à r.l.	145251
Greenship Gas Luxembourg	145265	Lexher SCI	145261
Grosvenor Holdings S.A.-SPF	145265	MGE-Overlord Roermond (phase 4) S.à r.l.	145276
GS Immo Sàrl	145275	Suncap Scoop S.A.	145264
GVM Consulting S.A.	145276	Teilhet et Cie S.à r.l.	145288
GVM Consulting S.A.	145276	WATAMAR & Cie S.A.	145286
Harvest TB S.à r.l.	145260		
Haydn S.à r.l.	145279		

Goodrich Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 157.751.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Goodrich Finance S.à r.l.
Christiaan van Arkel
Gérant

Référence de publication: 2015155431/14.

(150171079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Green America S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 195.298.

Par résolutions circulaires signées en date du 14 septembre 2015, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la Société du 25C, Boulevard Royal L - 2449 Luxembourg au 5, rue Guillaume Koll, L-1882 Luxembourg avec effet au 16 juillet 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Référence de publication: 2015155433/13.

(150171636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Gabster S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 113.984.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 18 septembre 2015 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Emmanuel Briganti de sa fonction d'administrateur avec effet au immédiat
- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Madame Marina Padalino, résidant professionnellement au 2-8 Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celui de leur prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
GABSTER S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2015155435/16.

(150171329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Ginza S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 181.598.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GINZA S.A.
Mandataire

Référence de publication: 2015155440/11.

(150171237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Garlaban S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 99.955.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 11 septembre 2015

- En date du 11 septembre 2015, la Société a désigné la société SGG S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99955 ayant son siège social au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg comme dépositaire au sens de l'article 2 de la loi du 28 juillet 2014 relative au dépôt obligatoire et à l'immobilisation des actions et des parts au porteur.

Fait à Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Certifié sincère et conforme

A-M. GREGIS / A BOULHAIS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015155437/16.

(150170867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

GBC A S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 192.970.

Les statuts coordonnés au 11 septembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Diekirch, le 18 septembre 2015.

Référence de publication: 2015155438/10.

(150170744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

GBC B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 194.717.

Les statuts coordonnés au 11 septembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Diekirch, le 18 septembre 2015.

Référence de publication: 2015155439/10.

(150170863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Le Varesine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 106.920.

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'Associé unique prises en date du 31 juillet 2015

L'Associé Unique de Le Varesine S.à r.l. (la «Société») a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur Adam Kruszynski en tant que gérant de la Société à partir du 31 juillet 2015;

- De nommer:

* Monsieur Thierry Larroque, né à Haguenau, France, le 14 octobre 1966, résidant professionnellement au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en tant que gérant de la Société à partir du 31 juillet 2015, pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Le Varesine S.à r.l.

Référence de publication: 2015155549/18.

(150171295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Global Managers Platform, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 155.885.

—
EXTRAIT

Il résulte de la lettre datée du 15 septembre 2015 que Monsieur Christophe Lentschat a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions d'administrateur du fonds.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le fonds

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015155444/14.

(150171380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

GMT, Global Marketing Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5470 Wellenstein, 43, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 144.516.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015155445/9.

(150171287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Kansas City Southern International Investments, Société Anonyme.

Siège de direction effectif: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 175.499.

In the year two thousand fifteen, on the ninth day of September.

Before US Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Is held

an extraordinary shareholder's general meeting of KANSAS CITY SOUTHERN INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A., a corporation incorporated under the laws of the United Mexican States, having its registered office at Mexico City, Federal District, United Mexican States, registered in the Public Registry of Commerce (Registro Público de Comercio) of Mexico City in the electronic commerce file 487071-1 on January 30, 2013, and having its place of effective management/place of central administration at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, under registration with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 175.499.

The meeting is opened by Mr. Regis Galiotto, notary's clerk, with professional address at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, being in the chair (hereafter the "Chairman"), who appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Solange Wolter, notary's clerk, with professional address at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholder(s) present or represented, the proxyholder(s) of the represented shareholder(s) and the number of their shares are recorded in an attendance list; this attendance list, signed by the shareholder(s), the proxyholder(s) of the represented shareholder(s) and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

The proxy/proxies of the represented shareholder(s) will also remain annexed to the present deed after having been signed "ne varietur" by the proxyholder(s) of the appearing persons and the undersigned notary.

II. As it appears from the said attendance list, all the issued shares, representing the whole share capital of the Company, are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. That the agenda of the meeting (the "Agenda") is the following:

Agenda

1) Consider waiving the convening notice;

2) Consider the correction of shares issuance as per the notarial deed of the undersigned notary dated May 13, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2374 on September 4, 2014;

3) Consider the subsequent correction of the share capital decrease as per the notarial deed of the undersigned notary dated September 5, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3557 on November 26, 2014;

4) Consider the subsequent correction of the share capital decrease as per the notarial deed of the undersigned notary dated November 11, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3577 on November 27, 2014;

5) Consider the subsequent amendment and correction of Article 6 of the Company's articles of association to give it the following content:

“ **6th. Capital stock.** The subscribed and paid-up capital of the Company shall be the amount of one hundred thirty-two million one hundred seventeen thousand forty-six pesos legal currency of the United Mexican States (MXN 132,117,046), and is represented by: (i) one hundred eighteen million nine hundred five thousand three hundred forty-two (118,905,342) ordinary nominative Series “A” shares with a par value of one peso legal currency of the United Mexican States (MXN 1) each, and (ii) thirteen million two hundred eleven thousand seven hundred four (13,211,704) limited voting, ordinary, nominative, Series “L” shares with a par value of one peso legal currency of the United Mexican States (MXN 1) each.”

6) Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the shareholder(s) of the Company and on basis of the agenda, the shareholder(s) of the Company take(s) the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital being represented at the present general meeting, the general meeting waives the convening notice, the shareholder(s) considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the Agenda which has/have been communicated to it/them in advance.

Second resolution

It is noted that the minutes of the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company held in front of the undersigned notary on May 13, 2014, which notarial deed had been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2374 on September 4, 2014, recorded an increase of the Company's share capital to the extent of seven million five hundred thousand Mexican Pesos and 00/100 legal currency of the United Mexican States (MXN 7,500,000) by the issuance of six million seven hundred fifty thousand (6,750,000) ordinary nominative Series A shares without face value (the “New A Shares”) and seven hundred fifty thousand (750,000) limited voting, ordinary, nominative, Series L shares without face value (the “New L Shares”), subscribed and paid-up as follows (the “First Subscription”):

(i) CAYMEX TRANSPORTATION, INC., a corporation organized under the laws of the state of Delaware, with its registered office at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under corporate file number 2752463 (“Caymex”) subscribed to (i) six million three hundred ninety six thousand six hundred thirty seven (6,396,637) New A Shares and (ii) seven hundred ten thousand seven hundred thirty eight (710,738) New L Shares and fully paid them up by a contribution in cash of seven million one hundred seven thousand three hundred seventy five and 00/100 pesos legal currency of the United Mexican States (MXN 7,107,375).

(ii) KCS INVESTMENT I, LTD., a corporation organized under the laws of the state of Delaware, with its registered office at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under corporate file number 3829049 (“KCSI”) subscribed to (i) three hundred fifty three thousand three hundred sixty three (353,363) New A Shares and (ii) thirty nine thousand two hundred sixty two (39,262) New L Shares and fully paid them up by a contribution in cash of three hundred ninety two thousand six hundred twenty five and 00/100 pesos legal currency of the United Mexican States (MXN 392,625).

It is acknowledged that the First Subscription was made having an accounting par value (“valeur intrinsèque”) of one peso legal currency of the United Mexican States (MXN 1) although the accounting par value (“valeur intrinsèque”) should have been twelve and 6555/10000 pesos legal currency of the United Mexican States (MXN 12.6555) per share. It is therefore intended and resolved to correct the First Subscription as follows with effect as of May 13, 2014 (the “First Correction”):

(i) Caymex subscribed to (i) one hundred one thousand eighty-nine (101,089) New A Shares, (ii) eleven thousand two hundred thirty-two (11,232) New L Shares, (iii) an amount of five million one hundred seventeen thousand three hundred five and 66/100 pesos legal currency of the United Mexican States (MXN 5,117,305.66) as Series A share premium and (iv) an amount of five hundred sixty-eight thousand five hundred ninety and 92/100 pesos legal currency of the United Mexican States (MXN 568,590.92) as Series L share premium, and fully paid the New A Shares and the New L Shares as well as the Series A share premium and the Series L share premium up by a contribution in cash of seven million one hundred seven thousand three hundred seventy five and 00/100 pesos legal currency of the United Mexican States (MXN 7,107,375).

(ii) KCSI subscribed to (i) five thousand five hundred eighty-four (5,584) New A Shares, (ii) six hundred twenty (620) New L Shares and (iii) an amount of two hundred eighty-two thousand six hundred ninety-four and 19/100 pesos legal

currency of the United Mexican States (MXN 282,694.19) as Series A share premium and (iv) an amount of thirty-one thousand four hundred sixteen and 09/100 pesos legal currency of the United Mexican States (MXN 31,416.09) as Series L share premium, and fully paid the New A Shares and the New L Shares as well as the Series A share premium and the Series L share premium up by a contribution in cash of three hundred ninety-two thousand six hundred twenty-five and 00/100 pesos legal currency of the United Mexican States (MXN 392,625).

The First Subscription was fully paid in cash on May 13, 2014, so that the amount of seven million five hundred thousand pesos and 00/100 legal currency of the United Mexican States (MXN 7,500,000) was at the disposal of the Company, evidence thereof had been given to the notary.

Third resolution

It is further noted that the minutes of the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company held in front of the undersigned notary on September 5, 2014, which notarial deed had been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3557 on November 26, 2014, recorded a decrease of the Company's share capital to the extent of one billion six hundred sixty-two million four hundred forty-eight thousand seven hundred thirty-three Mexican Pesos and twenty-one Cents (MXN 1,662,448,733.21) (the "First Decrease").

As a consequence to the First Correction, the decrease of share capital should have been done as follows and it is hereby resolved to correct the First Decrease accordingly (the "Second Correction"):

As of September 5, 2014, the share capital of the Company should have been decreased by an amount of one billion six hundred fifty-nine million four hundred sixty thousand thirty and 80/100 pesos legal currency of the United Mexican States (MXN 1,659,460,030.80) in order to decrease it as of September 5, 2014, and taking into account the First Correction, from its then current amount of three billion three hundred thirty-one million four hundred sixty-seven thousand three hundred five and 64/100 pesos legal currency of the United Mexican States (MXN 3,331,467,305.64) to one billion six hundred seventy-two million seven thousand two hundred seventy-four and 84/100 pesos legal currency of the United Mexican States (MXN 1,672,007,274.84) by the cancellation and reimbursement of one hundred eighteen million thirteen thousand forty (118,013,040) ordinary nominative Series A shares without face value together with the attached Series A share premium amounting to five billion nine hundred seventy-two million three hundred fifty-four thousand thirty-eight and 08/100 pesos legal currency of the United Mexican States (MXN 5,972,354,038.08) and thirteen million one hundred twelve thousand five hundred sixty (13,112,560) limited voting, ordinary, nominative, Series L shares without par value together with the attached Series L share premium amounting to six hundred sixty-three million five hundred ninety-four thousand eight hundred ninety-three and 12/100 pesos legal currency of the United Mexican States (MXN 663,594,893.12), to offset the losses incurred by the Company for an amount of eight billion two hundred ninety-five million four hundred eight thousand nine hundred sixty-two pesos legal currency of the United Mexican States (MXN 8,295,408,962).

As a consequence, the share capital of the Company as of September 5, 2014 was held as follows:

- Caymex held one hundred twelve million six hundred eighty thousand six hundred forty-five (112,680,645) ordinary nominative Series A shares without face value and twelve million five hundred twenty thousand seventy-two (12,520,072) limited voting, ordinary, nominative, Series L shares without face value;

- KCSI held six million two hundred twenty-four thousand six hundred ninety-seven (6,224,697) ordinary nominative Series A shares without face value and six hundred ninety-one thousand six hundred thirty-two (691,632) limited voting, ordinary, nominative, Series L shares without face value.

Fourth resolution

It is further noted that the minutes of the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company held in front of the undersigned notary on November 11, 2014, which notarial deed had been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3577 on November 27, 2014 recorded (i) the division of the share capital of the Company into ordinary nominative Series "A" shares with a par value of one peso legal currency of the United Mexican States (MXN 1) each, and limited voting, ordinary, nominative, Series "L" shares with a par value of one peso legal currency of the United Mexican States (MXN 1) each and (ii) a decrease of the Company's share capital to the extent of one billion five hundred thirty-nine million one hundred ninety-six thousand eight hundred ninety-five and 29/100 pesos legal currency of the United Mexican States (MXN 1,539,196,895.29) (together the "Second Decrease and Division").

As a consequence to the First Correction and Second Correction, the decrease of share capital should have been done as follows and it is hereby resolved to correct the Second Decrease and Division accordingly (the "Third Correction"):

As of November 11, 2014, the share capital of the Company:

- Should have been divided into (i) ordinary nominative Series "A" shares with a par value of one peso legal currency of the United Mexican States (MXN 1) each, and (ii) limited voting, ordinary, nominative, Series "L" shares with a par value of one peso legal currency of the United Mexican States (MXN 1) each; and

- Should have been decreased by an amount of one billion five hundred thirty-nine million eight hundred ninety thousand two hundred twenty-eight and 84/100 pesos legal currency of the United Mexican States (MXN 1,539,890,228.84) in order to decrease it as of November 11, 2014, and taking into account the First Correction and Second Correction from its then current amount of one billion six hundred seventy-two million seven thousand two hundred seventy-four and 84/100 pesos legal currency of the United Mexican States (MXN 1,672,007,274.84) to one hundred thirty-two million one hundred

seventeen thousand forty-six pesos legal currency of the United Mexican States (MXN 132,117,046). The proceeds resulting from such capital reduction being allocated to (i) the series A share premium account of the Company for an amount of one billion three hundred eighty-five million nine hundred one thousand two hundred twelve and 94/100 pesos legal currency of the United Mexican States (MXN 1,385,901,212.94), and (ii) the series L share premium account of the Company for an amount of one hundred fifty-three million nine hundred eighty-nine thousand fifteen and 90/100 pesos legal currency of the United Mexican States (MXN 153,989,015.90).

As a consequence, the share capital of the Company as of November 11, 2014 was held as follows:

- Caymex held one hundred twelve million six hundred eighty thousand six hundred forty-five (112,680,645) ordinary nominative Series A shares with a par value of one peso legal currency of the United Mexican States (MXN 1) and twelve million five hundred twenty thousand seventy-two (12,520,072) limited voting, ordinary, nominative, Series L shares with a par value of one peso legal currency of the United Mexican States (MXN 1);

- KCSI held six million two hundred twenty-four thousand six hundred ninety-seven (6,224,697) ordinary nominative Series A shares with a par value of one peso legal currency of the United Mexican States (MXN 1) and six hundred ninety-one thousand six hundred thirty-two (691,632) limited voting, ordinary, nominative, Series L shares with a par value of one peso legal currency of the United Mexican States (MXN 1).

Fifth resolution

Pursuant to the above First Correction, Second Correction and Third Correction, the general meeting resolves to amend Article 6 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **6th. Capital stock.** The subscribed and paid-up capital of the Company shall be the amount of one hundred thirty-two million one hundred seventeen thousand forty-six pesos legal currency of the United Mexican States (MXN 132,117,046), and is represented by: (i) one hundred eighteen million nine hundred five thousand three hundred forty-two (118,905,342) ordinary nominative Series “A” shares with a par value of one peso legal currency of the United Mexican States (MXN 1) each, and (ii) thirteen million two hundred eleven thousand seven hundred four (13,211,704) limited voting, ordinary, nominative, Series “L” shares with a par value of one peso legal currency of the United Mexican States (MXN 1) each.”

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately five thousand Euros (EUR 5,000.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le neuf septembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de KANSAS CITY SOUTHERN INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A., une société anonyme dûment constituée selon les lois des Etats Unis du Mexique, ayant son siège social à Mexico, District Fédéral, Etats Unis du Mexique et enregistrée auprès du registre public de commerce (Registro Publico de Comercio) de Mexico dans le registre du commerce électronique 487071-1 daté du 30 janvier 2013 et ayant son siège de direction effective /siège de l'administration centrale au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le matricule B 175.499.

L'assemblée est ouverte par Mr. Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que président (ci-après le «Président») qui désigne comme secrétaire et l'assemblée nomme Solange Wolter, clerc de notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le Président requière et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que le(s) actionnaire(s) présent(s) ou représenté(s), le(s) mandataire(s) du/des actionnaire(s) représenté(s) et le nombre d'actions qu'il(s) détient/détiennent est indiqué sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par le(s) actionnaire(s), son/leur(s) mandataire(s) et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La/les procuration(s) de(s) actionnaire(s) représenté(s) restera/resteron également annexée(s) au présent acte après avoir été signées «ne varietur» par le(s) mandataire(s) du/des comparant(s) et le notaire instrumentaire.

II. Tel qu'il résulte de la liste de présence, toutes les actions émises, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont présentes ou représentées à la présente assemblée, afin que l'assemblée puisse valablement délibérer sur tous les points de l'agenda.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée (l'«Ordre du Jour») est le suivant:

Ordre du jour

- 1) Considérer la renonciation aux formalités de convocation;
- 2) Considérer la correction de l'émission d'actions conformément à l'acte notarié établi par le notaire instrumentant daté du 13 mai 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2374 on 4 septembre 2014;
- 3) Considérer la correction subséquente de la diminution de capital conformément à l'acte notarié établi par le notaire instrumentant daté du 5 septembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3557 on 26 novembre 2014;
- 4) Considérer la correction subséquente de la diminution de capital conformément à l'acte notarié établi par le notaire instrumentant daté du 11 novembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3577 on 27 novembre 2014;
- 5) Considérer par conséquent la modification et correction de l'article 6 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Capital-actions.** Le capital souscrit et libéré de la Société s'élève à cent trente-deux millions cent dix-sept mille quarante-six pesos mexicains (MXN 132.117.046), et est représenté par: (i) cent dix-huit millions neuf cent cinq mille trois cent deux (118.905.342) actions ordinaires, nominatives de Séries «A», ayant une valeur nominale d'un peso mexicain chacune (MXN 1) et (ii) treize millions deux cent onze mille sept cent quatre (13.211.704) actions avec droit de vote limité, ordinaires, nominatives de Séries "L", ayant une valeur nominale d'un peso mexicain chacune (MXN 1).»

6) Divers.

Le(s) actionnaire(s) de la Société, après avoir délibéré(s), et sur base de l'Ordre du Jour, prend/prennent à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social étant représentée à la présente assemblée, l'assemblée générale renonce aux formalités de convocation, le(s) actionnaire(s) se considérant comme dûment convoqué(s) et déclarant avoir une connaissance parfaite de l'Ordre du Jour qui lui/leur a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

Il est porté à l'attention que les minutes de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue par devant le notaire instrumentant le 13 mai 2014, lequel acte notarié a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2374 on 4 septembre 2014, prend acte d'une augmentation du capital social de la Société d'un montant de sept millions cinq cents mille pesos mexicains (MXN 7.500.000) par l'émission de six millions sept cent cinquante mille (6.750.000) actions ordinaires, nominatives de Séries «A», sans valeur nominale (les «Nouvelles Actions A»), et six cent soixante-quinze mille (675.000) actions avec droit de vote limité, ordinaires, nominatives de Séries «L», sans valeur nominale (les «Nouvelles Actions L») souscrites et libérées de la manière suivante (la «Première Souscription»):

(i) CAYMEX TRANSPORTATION, INC., une société établie sous les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware, sous le numéro de dossier 2752463 («Caymex») a souscrit à (i) six millions trois cent quatre-vingt-seize mille six cent trente-sept (6.396.637) Nouvelles Actions A et (ii) sept cent dix mille sept cent trente-huit (710.738) Nouvelles Actions L et payées entièrement par un apport en espèce d'un montant de sept millions cent sept mille trois cent soixante-quinze pesos mexicains (MXN 7.107.375).

(ii) KCS INVESTMENT I, LTD, une société établie sous les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware, sous le numéro de dossier 3829049 («KCSI») à (i) trois cent cinquante-trois mille trois cent soixante-trois (353.363) Nouvelles Actions A et (ii) trente-neuf mille deux cent soixante-deux (39.262) Nouvelles Actions L et le paiement total par un apport en espèce d'un montant de trois cent quatre-vingt-douze mille six cent vingt-cinq pesos mexicains (MXN 392.625);

Il est noté que la Première Souscription a été faite avec un pair comptable («valeur intrinsèque») d'un peso mexicain (MXN 1) alors que le pair comptable («valeur intrinsèque») aurait dû être de douze virgule six mille cinq cent cinquante-cinq pesos mexicains (MXN 12,6555) par action. Il est par conséquent proposé et décidé de corriger la Première Souscription avec effet au 13 mai 2014 de la manière suivante (la «Première Correction»):

(i) Caymex a souscrit à (i) cent un mille quatre-vingt-neuf (101.089) Nouvelles Actions A, (ii) onze mille deux cent trente-deux (11.232) Nouvelles Actions L, (iii) cinq millions cent dix-sept mille trois cent cinq virgule soixante-six pesos mexicains (MXN 5,117,305.66) de prime d'émission de Séries «A», et (iv) cinq cent soixante-huit mille cinq cent quatre-vingt-dix virgule quatre-vingt-douze pesos mexicains (MXN 568,590.92) de prime d'émission de Séries «L», le tout payé

entièrement par un apport en espèce d'un montant de sept millions cent sept mille trois cent soixante-quinze pesos mexicains (MXN 7.107.375).

(ii) KCSI a souscrit à (i) cinq mille cinq cent quatre-vingt-quatre (5.584) Nouvelles Actions A, (ii) six cent vingt (620) Nouvelles Actions L, (iii) deux cent quatre-vingt-deux mille six cent quatre-vingt-quatorze virgule dix-neuf pesos mexicains (MXN 282.694,19) de prime d'émission de Séries «A», et (iv) trente-et-un mille quatre cent seize virgule zéro neuf pesos mexicains (MXN 31.416,09) de prime d'émission de Séries «L», le tout payé entièrement par un apport en espèce d'un montant de trois cent quatre-vingt-douze mille six cent vingt-cinq pesos mexicains (MXN 392.625).

La Première Souscription a été entièrement libérée par versement en espèce, de sorte que la somme de sept millions cinq cent mille pesos mexicains (MXN 7.500.000) était à la disposition de la Société, ce qui avait été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Troisième résolution

Il est par ailleurs noté que les minutes de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue par devant le notaire instrumentant le 5 septembre 2014, lequel acte notarié a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3557 on 26 novembre 2014, prend acte de la diminution de capital social de la Société d'un montant d'un milliard six cent soixante-deux millions quatre cent quarante-huit mille sept cent trente-trois virgule vingt-et-un pesos mexicains (MXN 1.662.448.733,21) (la «Première Diminution»).

Suite à la Première Correction, la diminution du capital social de la Société aurait dû être faite de la manière suivante et il est maintenant décidé de corriger la Première Diminution en conséquence (la «Seconde Correction»):

Au 5 septembre 2014, le capital social de la Société aurait dû être réduit par un montant d'un milliard six cent cinquante-neuf millions quatre cent soixante mille trente virgule quatre-vingt pesos mexicains (MXN 1.659.460.030,80) afin de le diminuer à compter du 5 septembre 2014, et de prendre en compte la Première Correction, de son montant de trois milliards trois cent trente-et-un millions quatre cent soixante-sept mille trois cent cinq virgule soixante-quatre pesos mexicains (MXN 3.331.467.305,64) à un milliard six cent soixante-douze millions sept mille deux cent soixante-quatorze virgule quatre-vingt-quatre pesos mexicains (MXN 1.672.007.274,84) par l'annulation et le remboursement de cent dix-huit millions treize mille quarante (118.013.040) actions ordinaires, nominatives de Séries «A», sans valeur nominale ainsi que la prime d'émission attachée à ces actions de Séries «A» d'un montant de cinq milliards neuf cent soixante-douze millions trois cent cinquante-quatre mille trente-huit virgule zéro huit pesos mexicains (MXN 5.972.354.038,08), et de treize millions cent douze mille cinq cent soixante (13.112.560) actions avec droit de vote limité, ordinaires, nominatives de Séries «L», sans valeur nominale ainsi que la prime d'émission attachée à ces actions de Séries «L» d'un montant de six cent soixante-trois millions cinq cent quatre-vingt-quatorze mille huit cent quatre-vingt-treize virgule douze pesos mexicains (MXN 663.594.893,12) afin d'absorber les pertes de la Société d'un montant de huit milliards deux cent quatre-vingt-quinze millions quatre cent huit mille neuf cent soixante-deux pesos mexicains (MXN 8.295.408.962).

Par conséquent, le capital social de la Société au 5 septembre 2014 était détenu de la manière suivante:

- Caymex détenait cent douze millions six cent quatre-vingt mille six cent quarante-cinq (112.680.645) actions ordinaires, nominatives de Séries «A», sans valeur nominale, et de douze millions cinq cent vingt mille soixante-douze (12.520.072) actions avec droit de vote limité, ordinaires, nominatives de Séries «L», sans valeur nominale;

- KCSI détenait six millions deux cent vingt-quatre mille six cent quarante-vingt-dix-sept (6.224.697) actions ordinaires, nominatives de Séries «A», sans valeur nominale, et de six cent quatre-vingt-onze mille six cent trente-deux (691.632) actions avec droit de vote limité, ordinaires, nominatives de Séries «L», sans valeur nominale.

Quatrième résolution

Il est par ailleurs noté que les minutes de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue par devant le notaire instrumentant le 11 novembre 2014, lequel acte notarié a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3577 on 27 novembre 2014, prend acte de (i) la division du capital social de la Société en actions ordinaires, nominatives de Séries «A», avec une valeur nominale d'un peso mexicain (MXN 1) chacune, et en actions avec droit de vote limité, ordinaires, nominatives de Séries «L», avec une valeur nominale d'un peso mexicain (MXN 1) chacune (ii) la diminution de capital social de la Société d'un montant d'un milliard cinq cent trente-neuf millions cent quatre-vingt-seize mille huit cent quatre-vingt-quinze virgule vingt-neuf pesos mexicains (MXN 1.539.196.895,29) (la «Seconde Diminution et Division»).

Suite à la Première Correction et la Seconde Correction, la diminution du capital social de la Société aurait dû être faite de la manière suivante et il est maintenant décidé de corriger la Seconde Diminution et Division en conséquence (la «Troisième Correction»):

Au 11 novembre 2014, le capital social de la Société:

- Aurait dû être divisé (i) en actions ordinaires, nominatives de Séries «A», avec une valeur nominale d'un peso mexicain (MXN 1) chacune, et en actions avec droit de vote limité, ordinaires, nominatives de Séries «L», avec une valeur nominale d'un peso mexicain (MXN 1) chacune; et

- Aurait dû être réduit par un montant d'un milliard cinq cent trente-neuf millions huit cent quatre-vingt-dix mille deux cent vingt-huit virgule quatre-vingt-quatre pesos mexicains (MXN 1.539.890.228,84) afin de le diminuer à compter du 11 novembre 2014, et de prendre en compte la Première Correction et la Seconde Correction, de son montant d'un milliard

six cent soixante-douze millions sept mille deux cent soixante-quatorze virgule quatre-vingt-quatre pesos mexicains (MXN 1.672.007.274,84) à cent trente-deux millions cent dix-sept mille quarante-six pesos mexicains (MXN 132.117.046). La somme résultant de cette réduction de capital étant allouée au (i) compte de prime d'émission attaché aux actions de Séries «A» de la Société pour un montant d'un milliard trois cent quatre-vingt-cinq millions neuf cent un mille deux cent douze virgule quatre-vingt-quatorze pesos mexicains (MXN 1.385.901.212,94), et (ii) compte de prime d'émission attaché aux actions de Séries «L» pour un montant de cent cinquante-trois millions neuf cent quatre-vingt-neuf mille quinze virgule quatre-vingt-dix pesos mexicains (MXN 153.989.015,90).

Par conséquent, le capital social de la Société au 11 novembre 2014 était détenu de la manière suivante:

- Caymex détenait cent douze millions six cent quatre-vingt mille six cent quarante-cinq (112.680.645) actions ordinaires, nominatives de Séries «A», avec une valeur nominale d'un peso mexicain (MXN 1) chacune, et de douze millions cinq cent vingt mille soixante-douze (12.520.072) actions avec droit de vote limité, ordinaires, nominatives de Séries «L» avec une valeur nominale d'un peso mexicain (MXN 1) chacune;

- KCSI détenait six millions deux cent vingt-quatre mille six cent quarante-vingt-dix-sept (6.224.697) actions ordinaires, nominatives de Séries «A», avec une valeur nominale d'un peso mexicain (MXN 1) chacune, et de six cent quatre-vingt-onze mille six cent trente-deux (691.632) actions avec droit de vote limité, ordinaires, nominatives de Séries «L» avec une valeur nominale d'un peso mexicain (MXN 1) chacune.

Cinquième résolution

Suite à la Première Correction, Seconde Correction et Troisième Correction, l'assemblée générale décide de modifier l'Article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Capital-actions.** Le capital souscrit et libéré de la Société s'élève à cent trente-deux millions cent dix-sept mille quarante-six pesos mexicains (MXN 132.117.046), et est représenté par: (i) cent dix-huit millions neuf cent cinq mille trois cent deux (118.905.342) actions ordinaires, nominatives de Séries «A», ayant une valeur nominale d'un peso mexicain chacune (MXN 1) et (ii) treize millions deux cent onze mille sept cent quatre (13.211.704) actions avec droit de vote limité, ordinaires, nominatives de Séries "L", ayant une valeur nominale d'un peso mexicain chacune (MXN 1).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ cinq mille Euros (EUR 5.000.-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le(s) comparant(s) l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 16 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/29434. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Référence de publication: 2015156221/355.

(150171733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.

GMT I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.903.

Résolution prise par l'Actionnaire Unique le 18/09/2015

- Le mandat d'Administrateur de Monsieur Salomon Marciano, né le 24 janvier 1937 à Genève (CH), Administrateur de sociétés, demeurant au 51, Boulevard de Larvotto, Le Monte Carlo Sun, MC-98000 Monaco est reconduit pour une année jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Pour GMT I S.A.

Référence de publication: 2015155446/12.

(150171282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Arys S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 72B, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 68.771.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le quatre septembre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- Monsieur Gaston GARDUMI, commerçant, demeurant à L-5444 Schengen, 10, Hemmeberreg.

Le comparant expose ce qui suit:

1) Il est propriétaire de la totalité des parts de la société «Arys S.à r.l.», ayant établie son siège social à L- 5445 Schengen, 72b, route du Vin, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 68.771, constituée suivant acte du notaire Alphonse LENTZ de Remich du 1^{er} mars 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 378 du 26 mai 1999, les statuts ayant été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire Martine SCHAEFFER de Luxembourg en date du 6 août 2008, publié au dit Mémorial C, Numéro 1800 du 17 septembre 2009 et dont le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (12.394,68 EUR), représenté par cinquante (50) parts sociales sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

2) L'activité de la Société a cessé.

3) Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, il prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

4) Il se désigne comme liquidateur de la Société, et en cette qualité, requiert le notaire d'acter que tout le passif de la Société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné et qu'enfin, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et donc non encore payés, il assume irrévocablement l'obligation de les payer de sorte que tout le passif de la Société est réglé.

5) L'actif restant est attribué à l'associé unique.

6) La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

7) Décharge pleine et entière est donnée au gérant de la Société.

8) Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à l'adresse de l'associé unique.

9) Déclaration que, conformément à la loi du 12 novembre 2004, l'associé actuel est le bénéficiaire économique de l'opération.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: GARDUMI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 10 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/28860. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signe): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 22 septembre 2015.

Référence de publication: 2015155918/42.

(150172509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.

GMT I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.903.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015155447/9.

(150171283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Golden Peak, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 139.914.

Monsieur Luc PAINDAVOINE démissionne de sa fonction d'administrateur de la SICAV sous rubrique, avec effet au 8 septembre 2015.

Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Pour GOLDEN PEAK

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2015155448/13.

(150171131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Graficom, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 49.865.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 16 septembre 2015

1. M. Hans DE GRAAF a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

2. M. David SANA, administrateur de sociétés, né le 10 avril 1974 à Forbach (France), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme administrateur et président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.

Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour GRAFICOM S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015155449/17.

(150171038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Harvest TB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 186.754.

EXTRAIT

En date du 18 septembre 2015, l'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la révocation de Jean-Marc Cliff McLean, en tant que gérant A de la Société, avec effet au 1^{er} août 2015.
- Salvatore Rosato, né le 6 octobre 1979 à Avellino, Italie, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé nouveau gérant A de la Société avec effet au 1^{er} août 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Référence de publication: 2015155462/15.

(150171324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Graficom, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 49.865.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *GRAFICOM S.A.*

Un mandataire

Référence de publication: 2015155450/11.

(150171043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Gramano S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 31.826.

Je vous prie de bien vouloir prendre note de ma démission de la fonction d'administrateur de votre société, avec effet au 23 mars 2015.

Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Alexis Kamarowsky.

Référence de publication: 2015155451/10.

(150171376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Gramano S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 31.826.

Je vous prie de bien vouloir prendre note de ma démission de la fonction d'administrateur de votre société, avec effet au 23 mars 2015.

Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Jean Marc Debaty.

Référence de publication: 2015155452/10.

(150171376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Lexher SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-9415 Vianden, 19, rue de Huy.

R.C.S. Luxembourg E 5.732.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le 26 mars

1.- Madame Jocelyne Colette, née le 6 octobre 1952, interprète, demeurant à L-9415 Vianden, 19, rue de Huy.
2.- Madame Alexandra HERMAN, née le 3 août 1984, vendeuse, demeurant à B-1180 Uccle, 55, rue Regard,
ci-après dénommés les «ASSOCIÉS» ou «ASSOCIÉ» si l'un ou l'autre est considéré individuellement, ont établi ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux et dont le gérant est l'un des ASSOCIÉS.

Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société civile immobilière sous la dénomination de LEXHER SCI.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition d'immeubles destinés, soit à être attribués aux ASSOCIÉS en jouissance, soit à être gérés par leur location ou par leur remise gracieuse à des associés, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement à toute activité, s'il y a lieu, de nature civile ou commerciale, à condition qu'elle soit conforme à la loi. La société pourra être détentrice de parts d'autres sociétés civiles immobilières luxembourgeoises ou étrangères ayant un objet similaire ou permettant la jouissance des immeubles sociaux en totalité ou par fractions correspondantes à des parts sociales.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège social est établi à L-9415 Vianden, 19, rue de Huy.

Il pourra être transféré en tout autre endroit au Grand-duché de Luxembourg par simple décision d'au moins deux tiers des ASSOCIÉS de la société.

Art. 5. La capital social est fixé à 3.000,- € (trois mille euros) divisé en 100 (cent) parts d'intérêts de 30,- € (trente euros) chacune.

Les 100 (cent) parts d'intérêts ont été souscrites comme suit:

1.- Madame Jocelyne COLETTE, prédite,	50 parts
2.- Madame Alexandra HERMAN, prédite	50 parts
TOTAL: CENT PARTS D'INTERETS	100 parts

Les cents parts sociales ont été entièrement libérées en espèces de sorte que la somme de TROIS MILLE EUROS (3.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Art. 6. Le titre de chaque associé résultera uniquement des présents statuts, des actes ultérieurs qui pourront modifier le capital social et des cessions qui seront régulièrement consenties.

Art. 7. Sous réserve de l'observation des conditions de forme prévues par l'article neuf des présents statuts, les parts d'intérêts sont librement cessibles entre les ASSOCIÉS initiaux ci-dessus explicitement mentionnés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés qu'avec l'accord écrit unanime des ASSOCIÉS.

En outre, les associés actuels s'engagent à ne pas céder plus de 20% de leurs parts respectives à un ou des tiers avant la date du 30 novembre 2018. De même un éventuel tiers acquéreur ne pourra, avant ladite date, céder tout ou partie des parts qu'il aura acquises sans l'accord écrit unanime des ASSOCIÉS initiaux.

Hormis cette dernière restriction, tout tiers qui acquiert des parts dans la SCI LEXHER deviendra ASSOCIÉ et bénéficiera des mêmes droits et devra s'acquitter des mêmes obligations qui découlent des présents statuts que les ASSOCIÉS initiaux.

Art. 8. Les cessions de parts d'intérêts doivent être constatées par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié ou un acte sous seing privé conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 9. Chaque part d'intérêts confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre de parts existantes, dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

Art. 10. Dans leurs rapports respectifs avec leurs coassociés, les ASSOCIÉS seront tenus des dettes et engagements de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts lui appartenant.

A l'égard des créanciers de la société, les ASSOCIÉS seront tenus des dettes et engagements sociaux conformément à l'article 1863 du code civil chacun au prorata de ses parts.

Art. 11. Chaque part d'intérêts est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis d'une ou de plusieurs parts sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés. Jusqu'à cette désignation, la société pourra suspendre l'exercice des droits afférents aux parts appartenant à des copropriétaires indivis.

Art. 12. Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions prises par l'assemblée générale des ASSOCIÉS.

Les héritiers et légataires de parts ou les créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, pendant la durée de la société, et jusqu'à la clôture de sa liquidation, requérir l'apposition de scellés sur les biens, documents et valeurs de la société ou en requérir l'inventaire, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans l'administration de la société. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 13. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs des ASSOCIÉS, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers et représentants de l'associé ou des ASSOCIÉS décédés.

De même, l'interdiction, la déconfiture, la faillite ou la liquidation judiciaire d'un ou de plusieurs des ASSOCIÉS ne mettront point fin à la société, celle-ci continuera entre les autres ASSOCIÉS à l'exclusion de l'associé ou des ASSOCIÉS en état d'interdiction, de déconfiture, de faillite ou de liquidation judiciaire.

La révocation d'un ou de plusieurs administrateurs n'entraînera pas la dissolution de la société.

Administration de la société

Art. 14. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants associés ou non, nommés par les ASSOCIÉS décidant à la majorité simple des voix présentes ou représentées. L'assemblée fixe la durée de leur mandat.

Art. 15. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Le ou les gérants peuvent acheter ou vendre tous immeubles, contracter tous prêts et consentir toutes hypothèques.

Ils administrent les biens de la société et ils la représentent vis-à-vis des tiers et de toutes administrations, ils consentent, acceptent et résilient tous baux et locations, pour le temps et aux prix, charges et conditions qu'ils jugent convenables, ils touchent les sommes dues à la société à tel titre et pour telle cause que ce soit, ils payent toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonnent le paiement.

Ils régleminent et arrêtent tous comptes avec tous créanciers et débiteurs. Ils exercent toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant. Ils autorisent aussi tous traités, transactions, compromis, tous acquiescements et désistements, ainsi que toutes subrogations et toutes mainlevées d'inscription, saisies, oppositions et autres droits avant ou après paiement.

Ils arrêtent les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des ASSOCIÉS, ils statuent sur toutes propositions à lui faire et arrêtent son ordre du jour.

Ils peuvent conférer à telles personnes que bonnes leur semble des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés.

Ils représentent la société en justice.

La présente énumération est énonciative et non limitative.

Art. 16. Chacun des ASSOCIÉS a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Exercice social

Art. 17. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Par dérogation le premier exercice commencera à la date de constitution de la SCI LEXHER pour finir le trente et un décembre deux mille quinze.

Réunion des associés

Art. 18. Les ASSOCIÉS se réunissent au moins une fois par an à la date et à l'endroit qui seront indiqués dans l'avis de convocation.

Les ASSOCIÉS peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les gérants quand ils le jugent convenables, mais ils doivent être convoqués dans le délai de un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs ASSOCIÉS représentant un cinquième au moins de toutes les parts existantes.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux ASSOCIÉS au moins cinq jours francs à l'avance et qui doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion. Les ASSOCIÉS peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les ASSOCIÉS sont présents ou représentés.

Art. 19. Dans toute réunion chaque part donne droit à une voix. En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitier et nu-proprétaire le droit de vote appartient à l'usufruitier.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des ASSOCIÉS présents ou représentés, à moins de dispositions contraires des statuts.

Art. 20. Les ASSOCIÉS peuvent apporter toutes modifications aux statuts, qu'elle qu'en soit la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts sont prises à l'unanimité.

Dissolution, Liquidation

Art. 21. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale règle sur la proposition de la gérance le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation les mêmes attributions que durant le cours de la société. Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner décharge et quittance au(x) liquidateur(s).

Le produit net de la liquidation après règlement des engagements sociaux est réparti entre les ASSOCIÉS, proportionnellement au nombre de parts possédées par chacun d'eux.

Dispositions générales

Art. 22. Les articles 1832 et 1872 du code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de 400,- euros (cents euros).

Réunion des associés

Et à l'instant les ASSOCIÉS, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis et à l'unanimité des voix ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Est nommé gérante pour une durée indéterminée: Madame Jocelyne COLETTE, prédite.
- 2.- La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.
- 3.- Le siège social est fixé à L-9415 Vianden, 19, rue de Huy.

Fait et signé à Vianden, date qu'en tête des présentes, en deux exemplaires originaux, chaque associé reconnaissant avoir reçu son exemplaire.

Jocelyne Colette / Alexandra Herman.

Référence de publication: 2015156264/131.

(150172371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.

Gramano S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 31.826.

Je vous prie de bien vouloir prendre note de ma démission de la fonction d'administrateur de votre société, avec effet au 23 mars 2015.

Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Federigo Cannizzari di Belmontino.

Référence de publication: 2015155453/10.

(150171376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Gramano S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 31.826.

Je vous prie de bien vouloir prendre note de ma démission de la fonction de commissaire aux comptes de votre société, avec effet au 23 mars 2015.

Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Luxembourg International Consulting S.A.

Signatures

Référence de publication: 2015155454/12.

(150171376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Green Partners Investment Management S.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 123.209.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

GREEN PARTNERS INVESTMENT MANAGEMENT S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015155455/13.

(150170764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Suncap Scoop S.A., Société Coopérative organisée comme une Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 191.977.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 16 septembre 2015
(l' «Assemblée»)*

L'Assemblée accepte la démission de Danielle Delnoije en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 15 septembre 2015.

L'Assemblée décide de nommer la personne suivante en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet 15 septembre 2015 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020:

- Lara Nasato née le 1^{er} mars 1984, à Montebelluna (TV), Italie, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

A Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2015155778/19.

(150171461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Greenship Gas Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 171.948.

Les statuts coordonnés au 27 juillet 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2015155457/11.

(150171085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Grosvenor Holdings S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 28.857.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2014 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GROSVENOR HOLDINGS S.A.-SPF
Société anonyme de gestion de patrimoine familial
Signatures

Référence de publication: 2015155458/13.

(150171144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

E410 GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 190.044.

In the year two thousand and fifteen, on the seventh day of September,
Before Us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

Were taken the written resolutions of the sole shareholder of E410 GP S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre du Commerce et des Sociétés) under number B 190044 (the "Company"). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains, on 3 September 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 3041 of 21 October 2014. The articles of association of the Company (the "Articles") have not been amended since.

THERE APPEARED:

Sydney Nominees Limited, a limited company, having its corporate seat at P.O. Box, Offshore Incorporations Centre, Road Town (Tortola), British Virgin Islands, registered with the Registrar of Companies under number 400546 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Peggy SIMON, private employee, residing professionally in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

- I. the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. the Sole Shareholder has taken the following resolution:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to transfer the registered office of the Company from 15, rue Edward Steichen, L - 2540 Luxembourg to 9A rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, with effect as of the date hereof.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend and fully restate the Articles, which shall henceforth read as follows:

Chapter I. - Denomination, Object, Duration, Registered office

Art. 1. Form, Corporate name. There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of “E410 GP S.à r.l.” (hereinafter the “Company”), which shall be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular by the Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereinafter the “Act”), as well as by these articles of association (hereinafter the “Articles”).

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange. The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. Notwithstanding the foregoing, the manager or, should there be two or more managers, the board of managers is hereby authorised to transfer the registered office of the Company to another address within the Grand Duchy of Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether for military, political, economic or social reasons, that might prevent normal performance of the activities of the Company at its registered office, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation is normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality, which, notwithstanding said temporary transfer of registered office, will remain a Luxembourg company. Any such decision to temporarily transfer the registered office abroad will be made by the manager or, should there be two or more managers, by the board of managers.

The Company may have offices and branches both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Corporate object. The corporate object of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate, properties and real estate rights in Luxembourg and abroad as well as any participations in any real estate enterprise or undertaking in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations and assets.

The Company may further give guarantees, grant security interests, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may also acquire loans including at a discount, originate loans and lend funds under any form, advance money or give credit on any terms including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind to any person or entity as it deems fit in relation to any real estate enterprise or undertaking. The Company may enter into swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions, and, without prejudice to the generality of the foregoing, employ any techniques and instruments in connection with its real estate activities. The Company may also enter into any guarantees, contracts of indemnities, security interests and any other equivalent agreements in order to receive the benefit of any guarantee and/or security interest granted in the context of such real estate activities. The Company may undertake any roles necessary in connection with such lending activity including, without limitation, the role of arranger, lead manager, facility agent, security agent, documentation agent. The Company shall not undertake such real estate lending or real estate loan acquisition activities in a way that would require it to be regulated pursuant to the Luxembourg act dated 5 April 1993 on the financial sector, as amended or any future act or regulation amending or replacing such act.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 4. Term. The Company is incorporated for an unlimited term.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Share capital. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, fully paid-up.

In addition to the issued share capital, premium account(s) may be set up into which any premium paid on any share in addition to its value is transferred. The amount in the premium account may be used to provide for the payment of any shares that the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

The sole Shareholder (where there is only one Shareholder) or the general meeting of the shareholders (the "General Meeting") may approve capital contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the decision of the sole Shareholder (where there is only one

Shareholder) or the General Meeting, within the limit prescribed by Luxembourg law and which shall be booked in the capital contribution account(s) of the Company. The amount recorded in such account(s) may be used to pay any shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by decision of the sole shareholder (where there is only one shareholder) or by a decision of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 7. Shareholders' rights to distributions. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares issued.

Art. 8. Indivisibility of shares. Vis-à-vis the Company, the Company's shares are indivisible and only one owner is allowed per share. Joint owners must appoint a single person as their representative vis-à-vis the Company.

Art. 9. Transfers of shares & Register of shares. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders acting in a general meeting, representing at least three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders acting in a general meeting and representing at least three quarters of the share capital held by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Any shareholder who transfers, sells, assigns, pledges or otherwise relinquishes one or more of his/her/its shares in the capital of the Company to a third party (or to the Company in the case of a redemption) shall transfer a same proportion of his/her/its convertible instruments stapled to such shares, if any, to that same third party (or the Company, as applicable), in accordance with the terms and conditions of the concerned convertible instruments.

Transfers of shares shall not be valid vis-à-vis the company or third parties until they shall have been notified to the company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690.

A register of shares shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder during normal working hours upon request.

Art. 10. Repurchase and cancellation / Redemption of shares. The Company shall have power, subject to strict compliance with the provisions of the Act, to acquire shares in its own capital.

Chapter III. - Management

Art. 11. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers are appointed, they will constitute a board of managers. The shareholders may decide to appoint managers of different classes, e.g. one or several class A managers and one or several class B managers.

The managers shall be appointed by the shareholders of the Company at the general meeting which shall also determine the term of their office.

The manager(s) need not be a shareholder(s) of the Company. In the case where there is only one manager, this sole manager has all the powers of the board of managers.

Managers shall be re-eligible. In the event of a vacancy in the office of a manager, the general meeting of the shareholders of the Company shall be convened as soon as practicable in order to appoint a new manager.

Where there are two or more managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

Managers may be removed with or without cause and/or replaced at any time (ad nutum), by resolution adopted by the sole shareholder or as applicable the general meeting of shareholders of the Company.

The board of managers may appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. Such appointed chairman shall preside over all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by one of the managers present and appointed for that purpose. The board of managers may also appoint a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by any one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the time set for such meeting, except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be discussed.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by facsimile, telegram, email, telex or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent of each manager transmitted in writing, by facsimile, telegram, email, telex or by any other suitable means of communication.

Notice shall be deemed waived by any manager attending the meeting in person or represented at said meeting.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a resolution previously adopted by the board of managers.

The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg as the board of managers may from time to time determine. Meetings of the board of managers shall not be held outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by facsimile, telegram, email, telex or any other suitable communication means, another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by telephone, video-conference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction (except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting).

Participation in a meeting by these means is deemed equivalent to participation in person at such meeting.

Votes may also be cast by facsimile, telegram, email, telex or by any other suitable communication means, provided that, in the last case, the vote is confirmed in writing.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented.

Decisions of the board of managers shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s), at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which shall be signed by the managers who attended the meeting. Any transcript of or excerpt from the minutes shall be signed by the chairman or by any two managers of, if several classes of managers have been appointed, by one Class A Manager and one Class B Manager.

Resolutions in writing approved unanimously and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting and shall bear the date of the last signature.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, facsimile, telegram, email, telex or any other suitable telecommunication means.

Art. 12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Act or these Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the sole manager or where there are two or more managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

Art. 13. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, should there be two or more managers, by the joint signature of any two managers of the Company or, in case different classes of managers have been appointed, by the joint signature of one (1) class A manager and one (1) class B manager.

Art. 14. Sub-Delegation and agent of the managers. The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate his or her or its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be a shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be), will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his or her or their agency.

Art. 15. Remuneration of managers. The remuneration of any manager that may be appointed at a later date in addition to or in the place of any of the first managers will be fixed in a resolution adopted by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder (as the case may be).

Art. 16. Liabilities of the managers. The manager or managers (as the case may be) does/do not by reason of his/her/its or their position assume any personal liability in relation to any commitment validly made by him/her/it or them in the name of the Company, provided that such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Act.

Chapter IV. - General meetings of shareholders

Art. 17. Powers of general meetings of shareholder(s). The single shareholder assumes all the powers conferred to the general shareholder's meeting.

Should there be two or more shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares he or she or it owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his or her or its shareholding. Each share shall give right to one vote at the general meeting of shareholder(s).

Unless resolutions are adopted in writing in accordance with article 17, resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a "General Meeting").

The shareholders may be convened to a General Meetings by the board of managers. The board of managers must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice. However, any shareholder who is present at any General Meeting shall be deemed to have received a valid notice.

A shareholder may procure his or her or its representation at any general meeting of shareholders by a proxy given to a proxy holder, who need not be a shareholder, (or, if the shareholder is a legal entity, to its legal representative or representatives) provided that the proxy is given in writing, which may be transmitted by facsimile, email, telegram, telex or any other means of written communication.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the issued share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

Resolutions to alter the Articles or to wind up and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders representing at least threequarters of the Company's issued share capital, subject to the provisions of the Act.

Resolutions of shareholders can, provided that the total number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing. In this case, each shareholder shall be served with an explicit draft of the resolutions to be passed, and shall sign the resolutions. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the board of managers. Each manager shall be entitled to count the votes. Such resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of General Meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of shareholders and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the board of managers.

Any reference in these Articles to resolutions of the general meeting of shareholders shall be construed as including the possibility of written resolutions of the shareholders, provided that the total number of shareholders of the Company does not in such event exceed twenty-five (25).

The General Meetings shall be held at the registered office of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg as the board of managers may from time to time determine. General Meetings shall not be held outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Any shareholder may participate in a General Meetings by telephone, video-conference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Chapter V. - Financial year, Balance sheet

Art. 18. Financial year. The Company's financial year starts on 1 January and ends on 31 December of each year.

Following the end of each financial year, the Company's financial statements shall be prepared and the manager or, where there are two or more managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, a balance sheet and a profit and loss account.

Each shareholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory, the balance sheet and the profit and loss account at the Company's registered office.

Art. 19. Allocation and distribution of the profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general costs, depreciation and expenses, represent the net profits. Five per cent (5%) of the net profits shall be set aside for the establishment of the statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

The balance of the net profits may be freely distributed to the shareholder(s) in proportion to his or her or its shareholding in the Company.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits shall be allocated and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy of the Company.

In addition, the sole manager or the board of managers, as the case may be, may decide to pay interim dividends on the basis of interim accounts prepared by the sole manager or the board of managers, as the case maybe, showing that as a date not older than two months prior to the decision of the sole manager or the board of managers, as the case maybe, sufficient profits are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to unavailable reserves established in accordance with the Act or the Articles.

Chapter VI. - Winding-up, Liquidation

Art. 20. Causes for winding-up. The Company shall not be wound up by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of any one of the shareholders. The Company may be wound up at any time by resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 21. Liquidation. Upon the winding-up of the Company, its liquidation will be carried out by one or more liquidators, who need not be shareholders, appointed by the shareholder(s), who shall determine their powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholder(s), the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 22. Reference is made to the provisions of the Act for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to acknowledge the resignations of (i) Virginia STRELEN and (ii) Wim RITS as managers of the Company, with effect as of the date hereof.

The Sole Shareholder further resolved to appoint, with effect as of the date hereof for an unlimited duration, (i) Heidi CONNOLLY, born on 28 September 1984 in Luxembourg, with professional address at 9A rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg as class A manager of the Company, and (ii) Ciaran MCNAMARA, born on 14 April 1964 in Roscommon, Ireland, residing at Seafield Lodge, Seafield Avenue, Monkstown, Co. Dublin, Ireland, as class B manager of the Company.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le sept septembre,

Par-devant Nous, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont été prises les résolutions écrites de l'associé unique de E410 GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et gouvernée par le droit luxembourgeois, ayant son siège social établi au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 190044 (la "Société"). La Société a été constituée suivant acte notarié de Maître Marc LOESCH, notaire résidant à Mondorf-les-Bains, daté du 3 septembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 3041 du 21 octobre 2014. Les statuts de la Société (les "Statuts") n'ont, depuis lors, pas été amendés.

A comparu:

Sydney Nominees Limited, a limited company, ayant son siège social établi à P.O. Box, Offshore Incorporations Centre, Road Town (Tortola), British Virgin Islands, et enregistré au Registrar of Companies sous le numéro 400546 (l'"Associé Unique"),

représentée par Peggy SIMON, employée, résidant professionnellement au 9, Rabatt, L-6475, Echternach, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter que:

- I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales de la Société;
- II. L'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg au 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, avec effet à la date des présentes.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide d'amender et de totalement reformuler les Statuts, qui auront dès lors la teneur suivante:

Chapitre I^{er} . - Dénomination, Objet, Durée, Siège social

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Par la présente, il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "E410 GP S.à r.l." (ci-après la "Société") qui sera régie par les lois relatives à une telle entité et en particulier la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Schuttrange. Le siège social de la Société peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les formes requises pour la modification des Statuts. Nonobstant ce qui précède, le gérant ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, le conseil de gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à n'importe quel endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La décision de transférer provisoirement le siège social à l'étranger sera prise par le gérant ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, par le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet social. La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement de valeurs mobilières de toute espèce, et l'administration, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La Société peut également réaliser toutes les opérations ayant trait directement ou indirectement à l'acquisition de biens immobiliers, de biens et de droits immobiliers au Luxembourg et à l'étranger ainsi que toute participation dans toute entreprise immobilière sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations et avoirs.

La Société peut également donner des garanties, accorder des sûretés, accorder des prêts ou autrement assister les sociétés dans lesquelles la Société a une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également acquérir des prêts, y compris à rabais, créer des prêts et prêter des fonds sous quelque forme que ce soit, avancer des sommes d'argent ou faire crédit à quelque condition que ce soit, y compris sans limitation ceux résultant d'emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre de participation ou de créance de quelque nature que ce soit à toute personne ou entité qu'elle juge appropriée dans le cadre de toute entreprise immobilière. La Société peut également conclure des opérations de swap, opérations à terme (futures, forwards), opérations sur produits dérivés, options, rachat, prêts de titres et autres opérations similaires, et, sans préjudice du caractère général de ce qui précède, employer toute technique et tout instrument dans le cadre de ses activités immobilières. La Société peut également conclure toute garantie, tout contrat d'indemnités, toute sûreté et tout autre contrat équivalent afin de recevoir le bénéfice de toute garantie et/ou sûreté accordée dans le cadre de ces activités immobilières. La Société peut assumer tous les rôles nécessaires dans le cadre de cette activité de prêt, y compris sans limitation, le rôle d'arrangeur, de gestionnaire principal, d'agent de facilité, d'agent des sûretés, d'agent de la documentation. La Société ne peut entreprendre de telles activités de prêt immobilier ou d'acquisition de prêt immobilier d'une manière qui l'obligerait à être réglementée vertu de la loi luxembourgeoise du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée, ou de toute loi ou réglementation future modifiant ou remplaçant cette loi.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, techniques, financières ou autres, liées directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

En particulier, la Société fournira notamment aux sociétés dans son portefeuille les services nécessaires à leur administration, contrôle et développement. Pour ce faire, la Société pourra requérir et faire appel à l'assistance d'autres conseillers.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. - Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, entièrement libérées.

En plus du capital social émis, des comptes prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de leur valeur comptable. Le solde de ce compte prime d'émission

peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société rachète à son (ses) associé(s), pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes à son (ses) associé(s) ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

L'associé unique (quand il n'y a qu'un seul associé) ou l'assemblée générale des associés (l'"Assemblée Générale") est autorisé à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles parts sociales au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, effectué selon les conditions définies par l'associé unique (quand il n'y a qu'un seul associé) ou l'Assemblée Générale, dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise, devant être enregistré dans un compte de "capital contribution". Le montant alloué sur ledit compte pourra être utilisé pour payer les parts sociales que la Sociétés aura rachetées à ses associés, pour compenser toutes pertes réalisées, pour effectuer des distributions à ses associés ou pourra être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Modification du capital. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il n'y a qu'un seul associé) ou par une décision de l'Assemblée Générale délibérant dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 7. Droit de distribution des parts. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 8. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles et un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Transfert des parts et registre des parts sociales. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en Assemblée Générale représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en Assemblée Générale représentant au moins les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des ascendants, à des descendants ou au conjoint survivant.

Tout associé qui transfère, vend, cède, gage ou se dessaisit autrement d'une ou plusieurs parts sociales de la Société au profit d'un tiers (ou de la Société, en cas de rachat de parts sociales) devra, le cas échéant, transférer, à ce tiers (ou à la Société, en cas de rachat de parts sociales), les instruments convertibles liés à ces parts sociales, conformément aux termes et conditions applicables aux instrument convertibles concernés.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Une registre des parts sociales est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

Art. 10. Rachat et annulation des parts sociales. La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la loi.

Chapitre III. - Gérance

Art. 11. Gérance. La Société est gérée par un gérant ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance. Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, par exemple un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

Les gérants sont nommés par une résolution des associés qui fixe la durée de leur mandat.

Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés. Dans le cas où il n'y aurait qu'un seul gérant, ce gérant unique dispose de tous les pouvoirs du conseil de gérance.

Les gérants sont rééligibles. En cas de vacances de postes d'un gérant, les associés seront convoquée dès que possible afin de nommer un nouveau gérant.

Lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Tout gérant peut être révoqué et remplacé à tout moment, ad nutum, par une résolution de l'Assemblée Générale ou par une décision de l'associé unique, selon le cas.

Le conseil de gérance peut désigner parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, n'aura pas de voix prépondérante. Ledit président pourra présider toutes les assemblées des conseils de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance pourra être présidé par un gérant présent et nommé à cette occasion. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation faite par n'importe lequel des gérants.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins vingt-quatre (24) heures avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être exposée dans le procès-verbal de réunion du conseil de gérance.

Les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des affaires à traiter.

Les convocations peuvent être données aux gérants oralement, par écrit ou par fax, télégramme, email, télex ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par fax, télégramme, email, télex, ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les gérants présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance sont présumés avoir renoncé à leur droit de recevoir une convocation concernant cette réunion.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Les réunions du conseil de gérance se tiennent au siège de la Société, au Grand-Duché de Luxembourg, ou en tout autre lieu situé au Grand-Duché de Luxembourg, déterminé par le conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance ne peuvent se tenir en dehors du Grand-Duché du Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par fax, télégramme, télex ou tout autre moyen de communication approprié, un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les gérants peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, visio-conférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment, à condition qu'à aucun moment une majorité des gérants participant à la réunion ne soit localisée dans le même pays étranger (sauf en cas d'urgence, dont la nature devra être relatée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance).

La participation à une réunion du conseil de gérance par de tels moyen équivaut à être présent en personne à cette réunion.

Les votes pourront également s'exprimer par fax, télégramme, email, télex, ou par tout autre moyen de communication approprié, étant entendu que, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et agir que si une majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à condition que, lorsque les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B votent en faveur de la décision.

Les délibérations de chaque réunion du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, signé par les gérants présents. Tout extrait ou copie de procès-verbal devra être signé par le président ou par deux gérants ou, lorsque les plusieurs classes de gérants ont été nommées, par un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Les résolutions écrites approuvées à l'unanimité et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance et portent la date de la dernière signature.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent être documentées soit dans un seul document, soit dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, fax, télégramme, email, télex ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou ces Statuts, à l'Assemblée Générale ou l'associé unique (selon le cas), seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et pour réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

Art. 13. Représentation de la Société. La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, par les signatures conjointes de deux (2) gérants ou, lorsque différentes classes de gérants ont été nommées, par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Art. 14. Subdélégation et mandats. Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, au cas par cas, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc qui ne doivent pas nécessairement être associés ou gérants de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique, selon le cas, détermine les pouvoirs et la rémunération de ces mandataires, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 15. Rémunération des gérants. La rémunération des gérants éventuellement nommés postérieurement en plus ou en remplacement des premiers gérants sera déterminée par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale ou l'associé unique (selon le cas).

Art. 16. Responsabilités des gérants. Le gérant ou les gérants (selon le cas) ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relative aux engagements qu'ils prennent au nom de la Société, à condition que ces engagements ne violent ni les Statuts ni les dispositions de la Loi.

Chapitre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'Assemblée Générale.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote proportionnellement au nombre de parts qu'il détient. Chaque part sociale donne droit à un vote à l'Assemblée Générale.

A moins qu'une décision ne soit adoptée par écrit conformément à l'article 17, les décisions doivent être adoptées lors d'une Assemblée Générale.

Les associés doivent être convoqué à l'Assemblée Générale par le conseil de gérance. Le conseil de gérance devra convoquer une Assemblée Générale sur requête des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée. Toutefois, tout associé présent à l'Assemblée générale sera considéré comme ayant reçu une convocation valable.

Chaque associé est autorisé à se faire représenter à l'Assemblée Générale par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être associé, pour autant que ce mandataire soit porteur d'une procuration écrite, qui peut être transmise par télécopie, par courriel, télégramme, télex ou par tout autre moyen de communication écrite.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée à la majorité des votes exprimés, sans tenir compte de la proportion de capital social représentée.

Les résolutions relatives à la modification des Statuts ou à la dissolution et à la liquidation de la Société, ne peuvent être adoptées que par la majorité des associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social, conformément aux dispositions de la Loi.

Pour autant que le nombre total d'associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être prises par écrit, au lieu d'être prises lors de l'Assemblée Générale. Dans ce cas, le texte des résolutions à adopter est soumis à chaque associé, qui signera les résolutions. Les associés votent par écrit et doivent retourner leur vote à la Société dans le délai fixé par le conseil de gérance. Chaque gérant peut effectuer le décompte des votes. Ces résolutions prises par écrit, lorsqu'elles sont signées par tous les associés, auront le même effet et la même valeur que des résolutions prises lors d'une Assemblée Générale des associés et porte la date de la dernière signature reçue avant l'expiration du délai fixé.

Toute référence dans ces Statuts à des résolutions de l'Assemblée Générale est considérée comme incluant la possibilité des résolutions des associés prises par écrit, pour autant que le nombre total des associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25).

L'Assemblée Générale se tient au siège de la Société, au Grand-Duché de Luxembourg, ou en tout autre lieu situé au Grand-Duché de Luxembourg, déterminé par le conseil de gérance. L'Assemblée Générale ne peut se tenir en dehors du Grand-Duché de Luxembourg.

Tout associé peut participer à l'Assemblée Générale, par téléphone, visio-conférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

Chapitre V. - Exercice social, Comptes annuels

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société, un bilan et le compte de résultats.

Tout associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, de l'inventaire mentionné ci-dessus, du bilan et du compte de résultats au siège social.

Art. 19. Réserve légale et distribution du bénéfice. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il est prélevé, chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) de ce bénéfice net, qui sera affecté à la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être librement distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et peut décider de distribuer des dividendes si elle l'estime opportun au regard de l'objet et de la politique de la Société.

En outre, le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, peut décider de verser des acomptes sur dividende sur la base des comptes intermédiaires établis par le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, duquel il doit ressortir qu'à une date ne remontant pas à plus de deux mois avant la décision du gérant unique ou du conseil de gérance, selon le cas, un bénéfice suffisant est disponible pour la distribution, étant entendu que les montants à distribuer ne peuvent pas

excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social clôturé, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter aux réserves indisponibles constituées conformément à la Loi ou aux Statuts.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 20. Causes de Dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, ou de faillite de son associé unique ou de l'un des associés. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'Assemblée Générale délibérant dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 21. Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par le ou les associés qui détermineront les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs. Sauf décision contraire du ou des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes, s'il y en a un, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 22. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les présents statuts, il est fait référence à la loi.

Troisième résolution

L'Associé Unique prend acte de la démission de (a) Virginia STRELEN et (b) Wim RITS comme gérants de la Société, avec effet à la date des présentes.

Les Associés décident en outre de nommer, avec effet à la date des présentes, pour une durée indéterminée, (a) Heidi CONNOLLY, née le 28 septembre 1984 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 9A rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg comme gérant de classe A de la Société, et (ii) Ciaran MCNAMARA, né le 14 Avril 1964 à Roscommon, Irlande, et résidant au Seafield Lodge, Seafield Avenue, Monkstown, Co. Dublin, Irlande, comme gérant de classe B de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Echternach, à la même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 08 septembre 2015. Relation: GAC/2015/7592. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 16 septembre 2015.

Référence de publication: 2015156080/570.

(150171764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.

GS Immo Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 52, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 151.126.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2015155459/10.

(150171132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

GVM Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 36, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 101.617.

Les comptes annuels du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015155460/11.

(150171415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

GVM Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 36, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 101.617.

Les comptes annuels du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015155461/11.

(150171416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

MGE-Overlord Roermond (phase 4) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 169.635.

In the year two thousand and fifteen, on thirty-first of July,
before us Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

MGE Roermond 4 LLC, with its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801 (United States of America), registered in the Division of Corporations in the State of Delaware under the number 8560537, (the "MGE") and

hereby represented by Me Caroline Pimpaud, lawyer, by virtue of a proxy under private seal given on 31 July 2015,

Overlord S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) with registered office at 54, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B169854 ("Overlord" and together with MGE, the "Shareholders");

hereby represented by Me Caroline Pimpaud, lawyer, by virtue of a proxy under private seal given on 31 July 2015.

The said proxies shall be annexed to the present deed.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the Shareholders are the sole shareholders of MGE-Overlord Roermond (Phase 4) S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 5, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of 4 May 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1816 of 19 July 2012 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 169635 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a notarial deed dated 17 October 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3563 of 26 November 2014.

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To convert the sixty-two (62) class B shares of the Company with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each held by MGE into sixtytwo (62) class A shares of the Company with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each having the rights and privileges ascribed to them in the articles of association of the Company;

2 To increase the corporate capital of the Company by an amount of five hundred euro (EUR 500.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to thirteen thousand euro (EUR 13,000.-);

3 To issue thirteen (13) new class A shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing class A shares and seven (7) new class B shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing class B shares;

4 To accept subscription (i) for the thirteen (13) new class A shares, without payment of a share premium by MGE Roermond 4 LLC, and to accept full payment in cash for these new shares and (ii) for seven (7) new class B shares, without payment of a share premium by Overlord R4 S.à r.l., and to accept full payment in cash for these new shares;

5 To amend paragraph one of article 6 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the above;

6 Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to convert the sixty-two (62) class B shares of the Company with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each held by MGE into sixty-two (62) class A shares of the Company with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each having the rights and privileges ascribed to the class A shares in the articles of association of the Company.

The Shareholders acknowledge that consequently the Company's share capital is divided into three hundred twelve (312) class A shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and one hundred eighty-eight (188) class B shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-).

Second resolution

The Shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of five hundred euro (EUR 500.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to thirteen thousand euro (EUR 13,000.-).

Third resolution

The Shareholders resolved to issue thirteen (13) new class A shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing class A shares and seven (7) new class B shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing class B shares.

Subscription - Payment

MGE, represented as above stated, declared to subscribe for thirteen (13) new class A shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, without payment of a share premium and to fully pay in cash an amount of three hundred twenty-five euro (EUR 325.-) for these new class A shares.

Overlord, represented as above stated, declared to subscribe for seven (7) new class B shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, without payment of a share premium and to fully pay in cash an amount of one hundred seventy-five euro (EUR 175.-) for these new class B shares.

The aggregate amount of five hundred euro (EUR 500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Fourth resolution

The Shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the thirteen (13) new class A shares and seven (7) new class B shares according to the above mentioned subscription.

Fifth resolution

The Shareholders resolved to amend paragraph one of article 6 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

“ **Art. 6.** The Company's share capital is set at thirteen thousand euro (EUR 13,000.-) represented by three hundred twenty-five (325) class A shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and one hundred ninety-five (195) class B shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each. The class A and B shares have the same rights and obligations.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente et un juillet,

Par-devant nous Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

MGE Roermond 4 LLC, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801 (États-Unis d'Amérique) immatriculée au Division of Corporations dans l'État du Delaware sous le numéro 8560537 (l'«MGE»),

représentée aux fins des présentes par Maître Caroline Pimpaud, avocat, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 31 juillet 2015;

Overlord S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 54, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210, Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169854 («Overlord»), ensemble avec MGE, les «Associés»;

représentée aux fins des présentes par Maître Caroline Pimpaud, avocat, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 31 juillet 2015.

Les prédites procurations resteront annexées aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que les Associés sont les seuls et uniques associés de MGE-Overlord Roermond (Phase 4) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 5, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte en date du 4 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1816 du 19 juillet 2012 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B169635 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié du 17 octobre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 3563 du 26 novembre 2015.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Conversion de soixante-deux (62) parts sociales de classe B de la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune détenues par MGE en soixante-deux (62) parts sociales de classe A de la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune ayant les droits et privilèges qui leur sont attribués dans les Statuts de la Société, tel que modifié.

2 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cinq cents euros (EUR 500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à treize mille euros (EUR 13.000,-).

3 Émission de treize (13) nouvelles parts sociales de classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales de classe A existantes et sept (7) nouvelles parts sociales de classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales de classe B existantes.

4 Acceptation de la souscription de (i) treize (13) nouvelles parts sociales de classe A, sans paiement d'une prime d'émission par MGE Roermond 4 LLC et acceptation de la libération intégrale en espèces pour ces nouvelles parts sociales et (ii) sept (7) nouvelles parts sociales de classe B, sans paiement d'une prime d'émission par Overlord S.à r.l. et acceptation de la libération intégrale en espèces pour ces nouvelles parts sociales.

5 Modification de l'alinéa un de l'article 6 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

6 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé de convertir soixante-deux (62) parts sociales de classe B de la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune détenue par MGE en soixante-deux (62) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune ayant les mêmes droits et obligations qui leur sont attribués que les parts sociales de classe A existantes, tel que décrit dans les Statuts de la Société.

Les Associés ont décidé par conséquent que le capital social de la Société sera divisé entre trois cent douze (312) actions de classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25.-) chacune et de cent quatre-vingt-huit (188) actions de classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25.-)

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinq cents euros (EUR 500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à treize mille euros (EUR 13.000).

Troisième résolution

Les Associés ont décidé d'émettre treize (13) nouvelles parts sociales de classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales de classe A existantes et (7) nouvelles parts sociales de classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales de classe B existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu MGE, tel que décrit ci-avant qui a déclaré souscrire treize (13) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale sans paiement d'une prime d'émission à libérer intégralement en espèces pour un montant de trois cent vingt-cinq euros (EUR 325,-) pour ces nouvelles parts sociales de classe A.

Overlord, tel que décrit ci-avant qui a déclaré souscrire sept (7) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale sans paiement d'une prime d'émission, et libérer intégralement en espèces pour un montant de cent soixante-quinze euros (EUR 175,-) pour ces nouvelles parts sociales de classe B.

Le montant total de cinq cents euros (EUR 500,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Quatrième résolution

Les Associés ont décidé d'accepter la souscription et le paiement pour treize (13) nouvelles parts sociales de classe A, et de sept (7) nouvelles parts sociales de classe B, tel que décrit ci-avant.

Cinquième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa un de l'article 6 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-avant. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à treize mille Euros (EUR 13.000,-) représenté par trois cent vingt-cinq (325) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et cent quatre-vingt-quinze (195) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Les parts sociales de classe A, de classe B ont les mêmes droits et obligations."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: C. Pimpaud, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 5 août 2015. GAC/2015/6794. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 18 septembre 2015.

Référence de publication: 2015155634/184.

(150171576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Haydn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 115.745.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Référence de publication: 2015155463/10.

(150170957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Léonie Grethen.

Hilder S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 166.465.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015155465/9.

(150171094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

European RE Club (Luxembourg) II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.502,00.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2.

R.C.S. Luxembourg B 195.668.

In the year two thousand and fifteen, on the tenth day of September.

Before us Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, who will keep the original of this deed.

THERE APPEARED:

STANDARD LIFE INVESTMENTS (GENERAL PARTNER EUROPEAN REAL ESTATE CLUB) LIMITED, a company limited by shares with address at 30 St. Mary Axe, London, United Kingdom EC3A 8EP, and registered with the Registrar of Companies for England and Wales under company number 08839395, acting in their capacity as general partner of STANDARD LIFE INVESTMENTS EUROPEAN REAL ESTATE CLUB LP, a limited partnership with address at 30 St. Mary Axe, London, United Kingdom, EC3A 8EP, and registered with the Registrar of Companies for England and Wales under company number LP015902,

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, whose professional address is at 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares that it is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of European RE Club (Luxembourg) II S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, with a paid up share capital of twelve thousand five hundred and one Euro (EUR 12,501), having its registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Münsbach, Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 195668, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Francis Kessler, then notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), dated 10 March 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1253, dated 13 May 2015 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time by virtue a deed of Maître Jacques Kessler dated 27 May 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2006, dated 7 August 2015.

III. The appearing party, represented as above mentioned, therefore declares that the present meeting of the Company is validly constituted, and recognises to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Decision to create one (1) different class of shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, namely the shares of class B (the Class B Shares);

2. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of one Euro (EUR 1) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred and one Euro (EUR 12,501) to an amount of twelve thousand five hundred and two Euro (EUR 12,502);

3. Decision to issue, with payment of a share premium of an amount of eighteen million seven hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine Euro (EUR 18,799,999), one (1) Class B Share, with a nominal value of one Euro (EUR 1) (the New Class B Share), having the rights and privileges attached thereto pursuant to the Articles as amended as per the below resolutions;

4. Decision to accept the subscription of such New Class B Share by the Sole Shareholder, with payment of a share premium in a total amount of eighteen million seven hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine Euro (EUR 18,799,999) to be allocated to the Class B Share, by a contribution in cash of a total amount of eighteen million eight hundred thousand Euro (EUR 18,800,000), and to allocate also such newly issued New Class B Share to the Sole Shareholder;

5. Decision to amend article 7. Share capital, of the Articles, so as to determine the rights attached to the Class B Shares and reflect the resolutions to be adopted under items 1. to 4. above, which shall now read as follows:

" 7. Share capital.

7.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred and two Euro (EUR 12,502), represented by (i) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (collectively, the "Ordinary Shares" and individually, an "Ordinary Share"), with a nominal value of one euro (EUR 1) each, (ii) one (1) Class A Share, with a nominal value of one euro (EUR 1) and (iii) one (1) Class B Share, with a nominal value of one euro (EUR 1).

7.2 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting adopted in the same manner required for amendment of these Articles, and in case of a share capital reduction, all, but not some, of the outstanding Shares of a specific class of Preferred Shares, as the case may be, shall be repurchased for the Repurchase Price and then cancelled. No Share is to be issued for less than the aggregate of its nominal value and any premium to be paid to the Company in consideration for its issue.

7.3 Each time the Company undertakes the acquisition of underlying assets as determined by the Board of Managers (each, a "Designated Asset"), the Company together with the Shareholder(s) may also create and issue up to 8 (eight) new classes of Preferred Shares being shares of class A (the "Class A Shares"), shares of class B (the "Class B Shares"), shares of class C (the "Class C Shares"), shares of class D (the "Class D Shares"), shares of class E (the "Class E Shares"), shares of class F (the "Class F Shares"), shares of class G (the "Class G Shares") and shares of class H (the "Class H Shares") (collectively, the "Preferred Shares", and individually, a "Preferred Share"). Any issue of Preferred Shares will have to be approved by a resolution of the Shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

7.4 Each class of Preferred Shares (from A to H) once created, as the case may be, will be separately entitled to the relevant Investment Net Result of the Company in relation to the relevant and corresponding Designated Asset (to be determined by the Board of Managers) as set out in Article 38.2 of these Articles. All such Investment Net Result(s) per class of Preferred Shares linked to the relevant and corresponding Designated Asset shall be allocated to a special reserve to be created and linked to the relevant classes of Preferred Shares (collectively the "Special Reserve(s)", and individually, as the case may be, the "Class A Special Reserve", the "Class B Special Reserve", the "Class C Special Reserve", the "Class D Special Reserve", the "Class E Special Reserve", the "Class F Special Reserve", the "Class G Special Reserve" and the "Class H Special Reserve"), until their distribution to the holders of the relevant class of Preferred Shares (from A to H, as the case may be) pro rata.

7.5 The Class A Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the shares and other securities (as the case may be) issued by European RE Club Vimmelskaft ApS, with registered office address at c/o Citco Denmark ApS, Holbergsgade 14 null, 1057 København K, Denmark, with registration number 36710187.

7.6 The Class B Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the shares and other securities (as the case may be) issued by Länna RP (EREC II) AB, with registered office address at c/a Citco (Sweden) AB, Stureplan 4C, 4tr S-114 35 Stockholm, Sweden, with registration number 559018-1144.

7.7 Each Preferred Share which is repurchased, as the case may be, will entitle its holder to a repurchase price composed of (i) a pro rata portion of the undistributed Investment Net Result attaching to the relevant class of Preferred Shares repurchased, as set out in Article 38.2 of these Articles, and allocated to the relevant Special Reserve plus (ii) the aggregate nominal value of such Share (the "Repurchase Price").

7.8 The holders of the Ordinary Shares and the Preferred Shares as may be created (collectively and irrespectively of their class, the "Shares", and individually and irrespectively of their class, a "Share") are together referred to as the "Shareholders". Each Share entitles its holder to one vote.

7.9 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholders subject to the 1915 Law and these Articles.

7.10 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions from Shareholders without issuing Shares or other securities in consideration for such contributions and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholders subject to the 1915 Law and these Articles."

6. Miscellaneous.

The appearing party has then requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to create the Class B Shares.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of one Euro (EUR 1) so as to raise it from its current amount twelve thousand five hundred and one Euro (EUR 12,501) to an amount of twelve thousand five hundred and two Euro (EUR 12,502).

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to issue, with payment of a share premium of an amount of eighteen million seven hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine Euro (EUR 18,799,999), the one (1) New Class B Share, with a nominal value of one Euro (EUR 1), having the rights and privileges attached thereto pursuant to the Articles as amended as per the below resolutions.

Subscription / Payment

There now appears Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, acting in her capacity as duly authorized attorney in fact of the Sole Shareholder, prenamed, by virtue of the above-mentioned proxy.

The Sole Shareholder, prenamed, acting through its attorney, declares to subscribe to the New Class B Share and to make payment in full for such newly subscribed share and the share premium of eighteen million seven hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine Euro (EUR 18,799,999), by a contribution in cash of a total amount of eighteen million eight hundred thousand Euro (EUR 18,800,000).

The person appearing declared that the New Class B Share has been entirely paid up in cash together with the share premium and that the Company has at its disposal the total amount of eighteen million eight hundred thousand Euro (EUR 18,800,000).

Fourth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to amend article 7. Share capital, of the Articles, so as to, amongst others, determine the rights attached to the Class B Shares and reflect the above resolutions, which shall now read as follows:

" 7. Share capital.

7.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred and two Euro (EUR 12,502), represented by (i) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (collectively, the "Ordinary Shares" and individually, an "Ordinary Share"), with a nominal value of one euro (EUR 1) each, (ii) one (1) Class A Share, with a nominal value of one euro (EUR 1) and (iii) one (1) Class B Share, with a nominal value of one euro (EUR 1).

7.2 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting adopted in the same manner required for amendment of these Articles, and in case of a share capital reduction, all, but not some, of the outstanding Shares of a specific class of Preferred Shares, as the case may be, shall be repurchased for the Repurchase Price and then cancelled. No Share is to be issued for less than the aggregate of its nominal value and any premium to be paid to the Company in consideration for its issue.

7.3 Each time the Company undertakes the acquisition of underlying assets as determined by the Board of Managers (each, a "Designated Asset"), the Company together with the Shareholder(s) may also create and issue up to 8 (eight) new classes of Preferred Shares being shares of class A (the "Class A Shares"), shares of class B (the "Class B Shares"), shares of class C (the "Class C Shares"), shares of class D (the "Class D Shares"), shares of class E (the "Class E Shares"), shares of class F (the "Class F Shares"), shares of class G (the "Class G Shares") and shares of class H (the "Class H Shares") (collectively, the "Preferred Shares", and individually, a "Preferred Share"). Any issue of Preferred Shares will have to be approved by a resolution of the Shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

7.4 Each class of Preferred Shares (from A to H) once created, as the case may be, will be separately entitled to the relevant Investment Net Result of the Company in relation to the relevant and corresponding Designated Asset (to be determined by the Board of Managers) as set out in Article 38.2 of these Articles. All such Investment Net Result(s) per class of Preferred Shares linked to the relevant and corresponding Designated Asset shall be allocated to a special reserve to be created and linked to the relevant classes of Preferred Shares (collectively the "Special Reserve(s)", and individually, as the case may be, the "Class A Special Reserve", the "Class B Special Reserve", the "Class C Special Reserve", the "Class D Special Reserve", the "Class E Special Reserve", the "Class F Special Reserve", the "Class G Special Reserve" and the "Class H Special Reserve"), until their distribution to the holders of the relevant class of Preferred Shares (from A to H, as the case may be) pro rata.

7.5 The Class A Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the shares and other securities (as the case may be) issued by European RE Club Vimmelskafet ApS, with registered office address at c/o Citco Denmark ApS, Holbergsgade 14 null, 1057 København K, Denmark, with registration number 36710187.

7.6 The Class B Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the shares and other securities (as the case may be) issued by Länna RP (EREC II) AB, with registered office address at c/a Citco (Sweden) AB, Stureplan 4C, 4tr S-114 35 Stockholm, Sweden, with registration number 559018-1144.

7.7 Each Preferred Share which is repurchased, as the case may be, will entitle its holder to a repurchase price composed of (i) a pro rata portion of the undistributed Investment Net Result attaching to the relevant class of Preferred Shares repurchased, as set out in Article 38.2 of these Articles, and allocated to the relevant Special Reserve plus (ii) the aggregate nominal value of such Share (the "Repurchase Price").

7.8 The holders of the Ordinary Shares and the Preferred Shares as may be created (collectively and irrespectively of their class, the "Shares", and individually and irrespectively of their class, a "Share") are together referred to as the "Shareholders". Each Share entitles its holder to one vote.

7.9 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholders subject to the 1915 Law and these Articles.

7.10 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions from Shareholders without issuing Shares or other securities in consideration for such contributions and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholders subject to the 1915 Law and these Articles."

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dixième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier reste dépositaire de la minute.

A COMPARU:

STANDARD LIFE INVESTMENTS (GENERAL PARTNER EUROPEAN REAL ESTATE CLUB) LIMITED, une société à responsabilité limitée ayant son adresse au 30 St. Mary Axe, Londres, Royaume-Uni EC3A 8EP, et enregistrée au Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galle sous le numéro de société 08839395, agissant en sa capacité d'associé gérant commandité de STANDARD LIFE INVESTMENTS EUROPEAN REAL ESTATE CLUB LP, un limited partnership ayant son adresse au 30 St. Mary Axe, Londres, Royaume-Uni EC3A 8EP, et enregistrée au Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galle sous le numéro de société LP015902,

ici représentée par Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement au 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement.

II. La partie comparante déclare qu'elle est la seule associée (l'Associé Unique) de European RE Club (Luxembourg) II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents un euros (EUR 12.501), ayant son siège social au 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Münsbach, Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 195668, constituée par un acte notarié de Maître Francis Kessler, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), daté du 10 mars 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1253, daté du 13 mai 2015 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié de Maître Jacques Kessler, en date du 27 mai 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2006, daté du 7 août 2015.

III. La partie comparante, dûment représentée comme dit ci-avant, déclare donc que la présente assemblée générale de la Société est valablement constituée, et reconnaît être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de créer une (1) classe différente de parts sociales, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, à savoir les parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B);

2. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un euro (EUR 1), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501) à un montant de douze mille cinq cent deux euros (EUR 12.502);

3. Décision d'émettre, avec une prime d'émission d'un montant de dix-huit millions sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 18.799.999), une (1) Part Sociale de Classe B, avec une valeur nominale de un euro (EUR 1) (la Nouvelle Part Sociale de Classe B), ayant les droits et privilèges qui y sont liés conformément aux Statuts de la Société modifiés conformément aux points ci-dessous;

4. Décision d'accepter la souscription de cette Nouvelle Part Sociale de Classe B par l'Associé Unique, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de dix-huit millions sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 18.799.999) à allouer à la Nouvelle Part Sociale de Classe B, par un appont en numéraire d'un montant

total de dix-huit millions huit cent mille euros (EUR 18.800.000), et d'allouer cette Nouvelle Part Sociale de Classe B à l'Associé Unique;

5. Décision de modifier l'article 7. Capital Social des Statuts, afin de déterminer les droits attachés aux Parts Sociales de Classe B et de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1 à 4 ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante:

" 7. Capital social.

7.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent deux euros (EUR 12.502), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (collectivement les "Parts Sociales Ordinaires" et individuellement, une "Part Sociale Ordinaire"), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, (ii) une (1) Part Sociale de Classe A, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) et (iii) une (1) Part Sociale de Classe B, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1).

7.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'Assemblée Générale adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents Statuts, et en cas de réduction du capital social, toutes, et pas seulement certaines, les Parts Sociales restantes dans une classe spécifique de Parts Sociales Préférentielles, le cas échéant, devront être rachetées au Prix de Rachat et ensuite annulées. Aucune Part Sociale ne sera émise pour une valeur inférieure à sa valeur nominale et à toute prime à payer à la Société en contrepartie de son émission.

7.3 Chaque fois que la Société réalise l'acquisition d'actifs sous-jacents tels que déterminés par le Conseil de Gérance (chacun, un "Actif Désigné"), la Société avec les Associés peut aussi créer et émettre jusqu'à huit (8) nouvelles classes de Parts Sociales Préférentielles qui seront les parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A"), les parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B"), les parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de Classe C"), les parts sociales de classe D (les "Parts Sociales de Classe D"), les parts sociales de classe E (les "Parts Sociales de Classe E"), les parts sociales de classe F (les "Parts Sociales de Classe F"), les parts sociales de classe G (les "Parts Sociales de Classe G") et les parts sociales de classe H (les "Parts Sociales de Classe H") (ensemble, les "Parts Sociales Préférentielles", et individuellement, une "Part Sociale Préférentielle"). Toute émission de Parts Sociales Préférentielles devra être approuvée par une résolution des Associés, agissant conformément aux conditions prescrites pour la modification des Statuts.

7.4 Chaque classe de Parts Sociales Préférentielles (de A à H) une fois créée, le cas échéant, aura droit séparément au Revenu Net d'Investissement pertinent de la Société en rapport avec l'Actif Désigné correspondant (à déterminer par le Conseil de Gérance) tel que stipulé à l'Article 38.2 de ces Statuts. Tous le ou les Revenu(s) Net d'Investissement par classe de Parts Sociales Préférentielles lié(s) à l'Actif Désigné correspondant devra ou devront être alloué(s) à une réserve spéciale devant être créée et liée aux classes de Parts Sociales Préférentielles pertinentes (ensemble, les "Réserves Spéciales", et individuellement, le cas échéant, la "Réserve Spéciale de Classe A", la "Réserve Spéciale de Classe B", la "Réserve Spéciale de Classe C", la "Réserve Spéciale de Classe D", la "Réserve Spéciale de Classe E", la "Réserve Spéciale de Classe F", la "Réserve Spéciale de Classe G" et la "Réserve Spéciale de Classe H"), jusqu'à leur distribution aux détenteurs de la classe de Parts Sociales Préférentielle pertinente (de A à H, le cas échéant) au pro rata.

7.5 Les Parts Sociales de Classe A suivent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans les parts sociales et les autres valeurs mobilières (le cas échéant) émises par European RE Club Vimmelskaftet ApS, ayant son siège social à c/o Citco Denmark ApS, Holbergsgade 14 null, 1057 København K, Danemark enregistrée sous le numéro 36710187.

7.6 Les Parts Sociales de Classe B suivent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans les parts sociales et les autres valeurs mobilières (le cas échéant) émises par Länna RP (EREC II) AB, ayant son siège social à c/a Citco (Sweden) AB, Stureplan 4C, 4tr S-114 35 Stockholm, Suède enregistrée sous le numéro 559018-1144.

7.7 Chaque Part Sociale Préférentielle qui est rachetée, le cas échéant, donnera droit à son détenteur au prix de rachat composé de (i) une portion au pro rata du Revenu Net d'Investissement non distribué lié à la classe de Parts Sociales Préférentielles pertinente rachetée, tel que stipulé à l'Article 38.2 de ces Statuts, et allouée à la Réserve Spéciale pertinente plus (ii) la valeur nominale totale de cette Part Sociale (le "Prix de Rachat").

7.8 Les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires et des Parts Sociales Préférentielles pouvant être créées (collectivement et sans tenir compte de leurs classes, les "Parts Sociales", et individuellement et sans tenir compte de leur classe, une "Part Sociale") sont désignés ensemble comme les "Associés". Chaque Part Sociale donne droit à son détenteur à un vote.

7.9 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Émission") dans lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Émission sont à prendre par les Associés conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

7.10 La Société peut, notamment, accepter des capitaux ou d'autres apports d'Associés sans émettre des Parts Sociales ou autres valeurs mobilières en contrepartie desdits apports et peut créditer les apports à un ou à plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de ces comptes sont à prendre par les Associés conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

6. Divers.

La partie comparante a ensuite requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE de créer les Parts Sociales de Classe B.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un euro (EUR 1), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501) à un montant de douze mille cinq cent deux euros (EUR 12.502).

Troisième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'émettre, avec une prime d'émission d'un montant de dix-huit millions sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 18.799.999), la Nouvelle Part Sociale de Classe B, avec une valeur nominale de un euro (EUR 1), ayant les droits et privilèges qui y sont liés conformément aux Statuts modifiés conformément aux résolutions ci-dessous.

Souscription / Paiement

Comparaît maintenant Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, précitée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique, précité, en vertu de la procuration visée ci-dessus.

L'Associé Unique, agissant par le biais de son mandataire, déclare souscrire à la Nouvelle Part Sociale de Classe B, et libérer entièrement cette part sociale nouvellement souscrite avec paiement de la prime d'émission d'un montant de dix-huit millions sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 18.799.999), par un apport en numéraire d'un montant total de dix-huit millions huit cent mille euros (EUR 18.800.000).

Le comparant déclare que cette Nouvelle Part Sociale de Classe B nouvellement émise a été libérée entièrement en espèces avec la prime d'émission et que la somme totale de dix-huit millions huit cent mille euros (EUR 18.800.000) se trouve à la libre disposition de la Société.

Quatrième résolution

L'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 7. Capital Social, des Statuts, afin de déterminer les droits attachés aux Parts Sociales de Classe B et de refléter les résolutions adoptées ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante:

" 7. Capital social.

7.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent deux euros (EUR 12.502), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (collectivement les "Parts Sociales Ordinaires" et individuellement, une "Part Sociale Ordinaire"), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, (ii) une (1) Part Sociale de Classe A, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) et (iii) une (1) Part Sociale de Classe B, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1).

7.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'Assemblée Générale adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents Statuts, et en cas de réduction du capital social, toutes, et pas seulement certaines, les Parts Sociales restantes dans une classe spécifique de Parts Sociales Préférentielles, le cas échéant, devront être rachetées au Prix de Rachat et ensuite annulées. Aucune Part Sociale ne sera émise pour une valeur inférieure à sa valeur nominale et à toute prime à payer à la Société en contrepartie de son émission.

7.3 Chaque fois que la Société réalise l'acquisition d'actifs sous-jacents tels que déterminés par le Conseil de Gérance (chacun, un "Actif Désigné"), la Société avec les Associés peut aussi créer et émettre jusqu'à huit (8) nouvelles classes de Parts Sociales Préférentielles qui seront les parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A"), les parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B"), les parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de Classe C"), les parts sociales de classe D (les "Parts Sociales de Classe D"), les parts sociales de classe E (les "Parts Sociales de Classe E"), les parts sociales de classe F (les "Parts Sociales de Classe F"), les parts sociales de classe G (les "Parts Sociales de Classe G") et les parts sociales de classe H (les "Parts Sociales de Classe H") (ensemble, les "Parts Sociales Préférentielles", et individuellement, une "Part Sociale Préférentielle"). Toute émission de Parts Sociales Préférentielles devra être approuvée par une résolution des Associés, agissant conformément aux conditions prescrites pour la modification des Statuts.

7.4 Chaque classe de Parts Sociales Préférentielles (de A à H) une fois créée, le cas échéant, aura droit séparément au Revenu Net d'Investissement pertinent de la Société en rapport avec l'Actif Désigné correspondant (à déterminer par le Conseil de Gérance) tel que stipulé à l'Article 38.2 de ces Statuts. Tous le ou les Revenu(s) Net d'Investissement par classe de Parts Sociales Préférentielles lié(s) à l'Actif Désigné correspondant devra ou devront être alloué(s) à une réserve spéciale devant être créée et liée aux classes de Parts Sociales Préférentielles pertinentes (ensemble, les "Réserves Spéciales", et individuellement, le cas échéant, la "Réserve Spéciale de Classe A", la "Réserve Spéciale de Classe B", la "Réserve Spéciale de Classe C", la "Réserve Spéciale de Classe D", la "Réserve Spéciale de Classe E", la "Réserve Spéciale de Classe F", la "Réserve Spéciale de Classe G" et la "Réserve Spéciale de Classe H"), jusqu'à leur distribution aux détenteurs de la classe de Parts Sociales Préférentielle pertinente (de A à H, le cas échéant) au pro rata.

7.5 Les Parts Sociales de Classe A suivent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans les parts sociales et les autres valeurs mobilières (le cas échéant) émises par European RE Club Vimmelskafet ApS, ayant

son siège social à c/o Citco Denmark ApS, Holbergsgade 14 null, 1057 København K, Danemark enregistrée sous le numéro 36710187.

7.6 Les Parts Sociales de Classe B suivent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans les parts sociales et les autres valeurs mobilières (le cas échéant) émises par Länna RP (EREC II) AB, ayant son siège social à c/a Citco (Sweden) AB, Stureplan 4C, 4tr S-114 35 Stockholm, Suède enregistrée sous le numéro 559018-1144.

7.7 Chaque Part Sociale Préférentielle qui est rachetée, le cas échéant, donnera droit à son détenteur au prix de rachat composé de (i) une portion au pro rata du Revenu Net d'Investissement non distribué lié à la classe de Parts Sociales Préférentielles pertinente rachetée, tel que stipulé à l'Article 38.2 de ces Statuts, et allouée à la Réserve Spéciale pertinente plus (ii) la valeur nominale totale de cette Part Sociale (le "Prix de Rachat").

7.8 Les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires et des Parts Sociales Préférentielles pouvant être créées (collectivement et sans tenir compte de leurs classes, les "Parts Sociales", et individuellement et sans tenir compte de leur classe, une "Part Sociale") sont désignés ensemble comme les "Associés". Chaque Part Sociale donne droit à son détenteur à un vote.

7.9 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Émission") dans lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Émission sont à prendre par les Associés conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

7.10 La Société peut, notamment, accepter des capitaux ou d'autres apports d'Associés sans émettre des Parts Sociales ou autres valeurs mobilières en contrepartie desdits apports et peut créditer les apports à un ou à plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de ces comptes sont à prendre par les Associés conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts."

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 septembre 2015. Relation: EAC/2015/21169. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015156060/359.

(150172245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.

WATAMAR & Cie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 146.075.

Extrait des décisions de l'actionnaire unique

En date du 29 juillet 2015, l'actionnaire unique a adopté les résolutions suivantes:

- Le mandat d'administrateur Franz BONDY, demeurant professionnellement au 8, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, est reconduit jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en 2016;
- Le mandat d'administrateur Gérard LOHIER, demeurant au 7, Chemin des Meunières, 1222 Vesenz Genève, Suisse, est reconduit jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en 2016;
- Le mandat d'administrateur Paul BLESER, demeurant au 14, Rue Jean-Pierre Thiry, L-4949 Hautcharage, Luxembourg, est reconduit jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en 2016;
- Le mandat d'administrateur Marcel DELL, demeurant au 37, Rue Pierre Clément, L-4916 Bascharage, Luxembourg, est reconduit jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en 2016;
- Le mandat de Commissaire aux comptes, ISOSTRESS, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 29, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg, est reconduit jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/07/2015.

Référence de publication: 2015155858/22.

(150171481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

HDF Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 186.977.

EXTRAIT

Monsieur Marc Vanhellemont, administrateur de la société, est domicilié professionnellement au 6, rue d'Arlon à L-8399 Windhof, Luxembourg.

Madame Martine Bruwier, administrateur de la société, est domiciliée professionnellement au 6, rue d'Arlon à L-8399 Windhof, Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015155466/13.

(150171050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

HECF Caleido S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 187.181.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Isabelle Pairon.

Référence de publication: 2015155467/10.

(150171298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Hermalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 59.813.

Les comptes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015155469/9.

(150171004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

HEVAF Master A s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 103.921.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Isabelle Pairon.

Référence de publication: 2015155470/10.

(150171297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

HHK International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5695 Emerange, 3, rue Jean Tasch.

R.C.S. Luxembourg B 109.950.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015155471/9.

(150170818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Teilhet et Cie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7635 Ernzen, 27 et 29, rue de Larochette.

R.C.S. Luxembourg B 200.086.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze.

Le onze septembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Pascal TEILHET, juriste, demeurant professionnellement à L-7635 Ernzen, 27 et 29, rue de Larochette.
- 2.- Madame Béatrice TEILHET née MARTET, peintre-restaurateur, demeurant professionnellement à L-7635 Ernzen, 27 et 29, rue de Larochette.
- 3.- Madame Alicia TEILHET, expert immobilier, demeurant à F-78124 Mareil-sur-Mauldre, 15, Avenue de Chavoye.
- 4.- Madame Ambre TEILHET, assistante d'éducation, demeurant à F-78124 Mareil-sur-Mauldre, 15, Avenue de Chavoye.

Lesquelles comparantes sub 3 + 4) sont ici représentées par Madame Béatrice TEILHET née MARTET, prénommée, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées en date du 8 septembre 2015 respectivement le 9 septembre 2015,

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et les propriétaires de parts qui pourront l'être dans la suite, une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet tant au Luxembourg, qu'à l'étranger:

- les prestations de conseils, de consultant, dans les domaines de l'assistance, du management, de la gestion, de l'administration, l'information et la coordination, en matière commerciale, administrative et technique de toutes entreprises ou sociétés, notamment de sociétés holding;

- la prise de participation ou d'intérêt sous quelque forme que ce soit, dans toute société et entreprise commerciale, industrielle, financière, mobilière et immobilière; la gestion de tout portefeuille de valeurs mobilières; toutes prestations dans le domaine de l'assistance, le conseil, l'information et la coordination en matière commerciale, administrative et technique, notamment dans le cadre d'une activité de holding.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de «TEILHET et Cie S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Larochette.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'un consentement des associés.

La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays ou à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de VINGT-CINQ EUROS (€ 25.-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- | | |
|---|-----|
| 1.- Monsieur Pascal TEILHET, juriste, demeurant professionnellement à L-7635 Ernzen, 27 et 29, rue de Larochette, trois cent cinquante parts sociales, à savoir les parts numérotées de 1 à 350 | 350 |
| 2.- Madame Béatrice TEILHET née MARTET, peintre-restaurateur, demeurant professionnellement à L-7635 Ernzen, 27 et 29, rue de Larochette, cent parts sociales, à savoir les parts numérotées de 351 à 450 | 100 |
| 3.- Madame Alicia TEILHET, expert immobilier, demeurant à F-78124 Mareil-sur-Mauldre, 15, Avenue de Chavoye, vingt-cinq parts sociales, à savoir les parts numérotées de 451 à 475 | 25 |
| 4.- Madame Ambre TEILHET, assistante d'éducation, demeurant à F-78124 Mareil-sur-Mauldre, 15, Avenue de Chavoye, vingt-cinq parts sociales, à savoir les parts numérotées de 476 à 500 | 25 |

TOTAL: CINQ CENTS parts sociales 500

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Dans le cas de l'alinéa 2 le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant et, pour autant que les statuts le prévoient, aux autres héritiers légaux.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société, trois mois après une mise en demeure signifiée aux gérants par exploit d'huissier et notifiée aux associés par pli recommandé à la poste.

Toutefois, pendant le dit délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, sous réserve de la prescription de la dernière phrase de l'art. 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures, soit par un tiers agréé par eux, soit par la société elle-même, lorsqu'elle remplit les conditions exigées pour l'acquisition par une société de ses propres titres.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seings privés.

Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'art. 1690 du Code civil.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, à condition qu'ils rentrent dans l'objet social.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartient, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Art. 16. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Constatation

Le notaire a constaté que les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-trois des lois sur les sociétés (loi du dix-huit septembre mil neuf cent trente-trois) se trouvent remplies.

Libération du capital social

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille Euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, présents ou représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes.

1.- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Pascal TEILHET, juriste, né à Saint-Maur-des-Fossés (France), le 5 avril 1958, demeurant professionnellement à L-7635 Ernzen, 27 et 29, rue de Larochette.

b) Madame Béatrice TEILHET née MARTET, peintre-restaurateur, née à Paris (France), le 1^{er} avril 1958, demeurant professionnellement à L-7635 Ernzen, 27 et 29, rue de Larochette.

2.- La société est engagée par la signature individuelle de chacun des deux gérants.

3.- Le siège social de la société est établi à L-7635 Ernzen, 27 et 29, rue de Larochette.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. TEILHEIT, B. TEILHET MARTET, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 15 septembre 2015. Relation: GAC/2015/7774. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 21 septembre 2015.

Référence de publication: 2015156483/143.

(150172363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.

Hope Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.624.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015155472/9.

(150170800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

HRB Global Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 7.150.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 180.974.

Les comptes annuels au 30 avril 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Référence de publication: 2015155473/10.

(150171226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Ileos Manco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 165.414.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Référence de publication: 2015155474/10.

(150170939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Alpha Trains Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2175 Luxembourg, 22, rue Alfred de Musset.

R.C.S. Luxembourg B 137.614.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 18 septembre 2015:

- d'accepter la démission de M. David Rees en tant que gérant de la Société, prenant effet le 17 septembre 2015.

- d'accepter la nomination de M. Paul Whittaker, né le 23 Avril 1960 à Gloucester, Royaume Uni, en tant que gérant de la Société, avec effet le 17 septembre 2015 et pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de Gérance de la Société se compose de:

- M. Jean-Bastien Auger, Gérant, demeurant professionnellement au 1250 René-Lévesque Blvd. West, Suite 900, Montréal, Québec Canada H3B 4W8;

- M. Shaun Michael Mills, Gérant, demeurant professionnellement au Cäcilienstrasse 30, 50667 Koln, Allemagne;

- M. Claude François Gustave Elsen, Gérant, demeurant professionnellement au 55, rue Charles Arendt, L-1134 Luxembourg;

- M. Jan Vanhoutte, Gérant, demeurant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2450 Luxembourg;

- M. Neil Jonathan Krawitz, Gérant, demeurant professionnellement au 6 St Andrew Street, London EC4A 3AE, Royaume Uni;

- M. Paul Whittaker, Gérant, demeurant professionnellement au 61 Mirfield Road, Solihull, B91 1JH, Royaume Uni;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015155902/25.

(150172560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.

Infracapital F1 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 152.866.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Infracapital F1 Holdings S.à r.l.
Un mandataire*

Référence de publication: 2015155476/11.

(150170891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Infracapital F1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 152.869.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Infracapital F1 S.à r.l.
Un mandataire*

Référence de publication: 2015155477/11.

(150170882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Infracapital F2 Rift S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 169.380.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Infracapital F2 Rift S.à r.l.
Un mandataire*

Référence de publication: 2015155478/11.

(150170872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

InnKap 4 Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 153.452.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015155480/9.

(150171331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Jora S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-8308 Capellen, 89B, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 182.857.

Les comptes annuels au 16 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 septembre 2015.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2015155517/12.

(150171246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

International Security Consulting (I.S.C) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 234, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 149.267.

En conformité avec l'article 5 des statuts, le Gérant décide de transférer le siège social à l'intérieur de la Ville de Luxembourg de son adresse actuelle: 94 avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg. à sa nouvelle adresse: 234 route de Longwy L-1940 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015155484/14.

(150171160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Intrum Justitia Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 112.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 183.336.

Yves FLYPO a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 15 septembre 2015.

D'autre part, Yves FLYPO a également démissionné de son mandat de délégué à la gestion journalière avec effet au 15 septembre 2015 et le conseil de gérance a décidé d'étendre les pouvoirs de Cindy TEIXEIRA GHYS, né le 5 octobre 1980 à Juvisy-sur-Orge (France) et ayant son adresse professionnelle au 21-25 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg en tant que délégué à la gestion journalière afin qu'elle ait un pouvoir de signature seule jusque 15.000,- EUR avec effet au 15 septembre 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015155485/15.

(150170760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Gaz d'Orient S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 66, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 161.639.

Décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 21 septembre 2015

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2015 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Cédric Finazzi, employé privé, demeurant professionnellement 2-8 Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, président;

Paolo Rivelli, employé privé, demeurant via Posillipo 33, I-80123 Naples (Italie), administrateur;

Marco Gostoli, employé privé, demeurant professionnellement 2-8 Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, administrateur.

CL Management S.A., ayant son siège social 20, rue de la poste L-2346 Luxembourg et enregistrée au RCS Luxembourg sous le numéro B183640, administrateur.

Commissaire aux comptes:

H.R.T. Révision S.A., 163 Rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GAZ D'ORIENT S.A.

Société Anonyme

CL MANAGEMENT S.A.

Signatures

Référence de publication: 2015156128/25.

(150171741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.

Itom Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 176.771.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 Septembre 2015.

Itom Investments S.à r.l.

Sébastien Rimlinger

Gérant B

Référence de publication: 2015155487/14.

(150171213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

IBS International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4972 Dippach, 68, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 144.710.

Les comptes annuels du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015155488/11.

(150171417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Illyrian S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2723 Howald, 88, rue Eugène Welter.
R.C.S. Luxembourg B 197.799.

Assemblée générale extraordinaire sous seing privé: ILLYRIAN S.à.r.l.

Résolution 1

1.- Le nombre de gérants est fixé à deux.

Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée:

Monsieur TAVEIRA DE SOUSA Luis André né le 27 septembre 1981 à Moucos/Vila Real (Portugal)

Demeurant à L-1629 LUXEMBOURG, 12, rue des trois Glands

Le 16/09/2015.

Pour la société

OSMANAJ Liridon

Référence de publication: 2015155490/16.

(150171138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Immeubles Place d'Armes S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 52.403.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions adoptées par l'administrateur unique de la Société en date du 10 septembre 2015 que l'étude SCRM Avocats, ayant ses bureaux au L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue a été nommée en qualité de depositaire professionnel des actions et parts au porteur avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Référence de publication: 2015155491/13.

(150171203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Immex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 167.754.

L'an deux mil quinze, le quatorze septembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IMMEX S.A., établie et ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, inscrite sous le numéro B 167.754 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire alors de résidence à Luxembourg, le 26 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1141 du 5 mai 2012. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Monsieur le Président nomme secrétaire Monsieur Stéphane SANTER, maître en droit, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée élit comme scrutateurs Monsieur Georges HELLENBRAND, maître en droit, et Monsieur José DOS REIS SANTOS, employé privé, les deux avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de 10.- EUR (dix euros) chacune, constituant l'intégralité du capital social de 31.000.- EUR (trente et un mille euros) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'Assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées à la présente les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants.

II. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

- 1) Allocution du président de l'assemblée;
- 2) Résolution de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation;
- 3) Nomination d'un ou de deux liquidateurs;
- 4) Définition des pouvoirs du ou des liquidateurs;
- 5) Fixation de la rémunération du ou des liquidateurs;
- 6) Divers.

Monsieur le président prend alors la parole et expose que la Société a estimé utile de faire convoquer cette présente assemblée aux fins de soumettre aux actionnaires la question de voter sa dissolution.

Les autres points à l'ordre du jour sont ensuite mis au vote, et par des votes séparés les résolutions qui suivent ont été adoptées à l'unanimité, sans abstentions.

Première résolution

Il est décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

Est nommé liquidateur unique Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, né le 16 septembre 1971 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Troisième résolution

Les pouvoirs du liquidateur sont définis pour être ceux prévus aux articles 141 et articles suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Quatrième résolution

La rémunération du liquidateur est déterminée à la clôture de la liquidation, mais d'ores et déjà un paiement d'acompte de 2.500.- EUR (deux mille cinq cents euros) lui est attribué.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé la présente minute avec le notaire.
Signé: C. Geiben, S. Santer, G. Hellenbrand, J. Dos reis Santos et M. Schaeffer.
Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 15 septembre 2015. Relation: 2LAC/2015/20602. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Référence de publication: 2015155492/64.

(150170904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Immo Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 1, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 83.533.

—
Extrait de la résolution prise par les associés en date du 07 septembre 2015

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 septembre 2015.

Pour Immo Luxembourg S.à r.l.

Le gérant unique

Référence de publication: 2015155493/13.

(150170855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Immobilière Ferreira Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9047 Ettelbruck, 25, rue Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 144.045.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015155494/9.

(150171062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

CR PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 130.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 151.419.

—
EXTRAIT

Il résulte lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 12 Août 2015 la décision suivante:

- Nommer Monsieur Benedikt von Schoeler demeurant professionnellement au 3 Salvatorstrasse 80333 Munich Allemagne en tant gérant de classe A de la Société, avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

- Revoquer Monsieur Benedikt von Schoeler demeurant professionnellement au 3 Salvatorstrasse 80333 Munich Allemagne en tant que administrateur de Advent et gérant de classe A de la Société, avec effet immédiat.

- Reconnaître que le conseil de gérance est dès lors constitué de:

Mme Nadia Dziwinski administratrice de Hg et gérant catégorie B;

Mr Francois Champon administrateur de Hg et gérant de catégorie B;

Mr Benedikt von Schoeler gérant de classe A;

Mr Dirk van de Maat gérant catégorie A;

Mr Philipp Schwalber administrateur de ERISA et gérant catégorie A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015156025/22.

(150171749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.
